

ARCHOS

Rapport
financier

2015

Société Anonyme au capital de 15 358 961,50 Euros
Siège Social : 12, rue Ampère ZI 91430 IGNY
343 902 821 RCS EVRY

Sommaire

Déclaration de la personne responsable	3
Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015	4
Annexes au rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015	37
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales	43
Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur les opérations d'attribution d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice 2015	47
Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la Société au cours de l'exercice 2015	48
Rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce	49
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président prévu à l'article L .225-37 alinea 6	56
COMPTES CONSOLIDES de l'exercice clos le 31 décembre 2015	58
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	103
COMPTES SOCIAUX de l'exercice clos le 31 décembre 2015	105
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	140

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2015

J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le présent rapport financier annuel au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Igny, le 17 mars 2016

Henri CROHAS

Président du Conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Activité du Groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

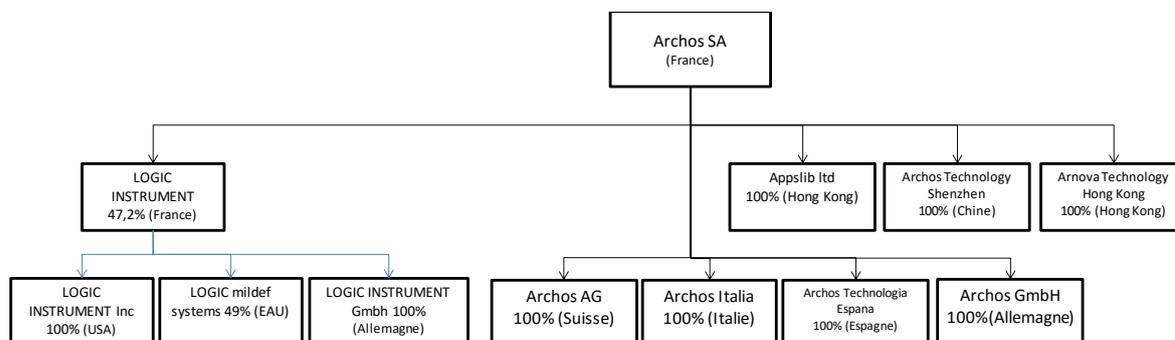
ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne. ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

ARCHOS SA détient onze filiales localisées en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie, en Espagne, aux Etats Unis et aux Emirats Arabes Unis. La filiale du Royaume-Uni et ARCHOS Inc. située aux Etats Unis ont été dissoutes au cours du second semestre de l'année 2015.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital afin de rembourser un emprunt obligataire (OCABSA) émis au cours de l'année. La participation d'ARCHOS a donc été diluée pour s'établir à 47,2% au 31/12/2015.



Le chiffre d'affaires

En M€	2015	2014	Var en M€	Var en %
Europe	114,5	100,2	14,3	14%
Reste du monde	35,8	25,1	10,7	43%
Logic Instrument *	8,4	6,8	1,6	23%
TOTAL	158,7	132,1	26,6	20%

* 2014 : inclut les ventes de Logic Instrument à compter du 23/01/2014 date de l'investissement d'ARCHOS dans la société

Le chiffre d'affaires 2015 s'établit à 158,7 M€ en progression de 20% par rapport à l'exercice 2014. Le Groupe enregistre pour le quatrième trimestre consécutif des revenus en forte croissance.

La croissance sur l'exercice 2015 a été portée notamment par :

- Une gamme de smartphones de qualité en adéquation avec les attentes du marché**
 En 2015, ARCHOS a su s'imposer dans le classement des meilleurs vendeurs de smartphones (en volume) en Europe en prenant la 7^{ème} position. Depuis son introduction sur ce marché compétitif en 2013, ARCHOS a pour objectif de répondre au mieux aux besoins des consommateurs : produits équipés d'une caméra avant et arrière à haute résolution, processeurs puissants, 4G à un prix abordable, autonomie renforcée, tout en offrant un design séduisant et un large choix de couleurs.
- Le développement réussi dans de nouveaux pays**
 Le Groupe affiche désormais plus de 70% de son chiffre d'affaires en dehors de la France et poursuit son expansion avec succès dans d'autres régions du monde. Après l'Egypte, le Groupe continue son implantation en Afrique (Nigéria, Algérie, Maroc, Sénégal) et se concentre également sur l'Europe de l'Est et la Russie où il vient de signer de nouveaux partenariats majeurs pour 2016.
- ARCHOS, dans le Top 5 des tablettes en volume en Europe**
 Dans un marché désormais mature, avec beaucoup moins de concurrents, ARCHOS a su imposer de nouvelles gammes de tablettes répondant aux attentes des consommateurs et aux besoins des professionnels : connectivité 4G, gamme de tablettes pour l'éducation, claviers magnétiques, tablettes durcies, grande autonomie.

Résultats

Compte de Résultat Synthétique (en M€)	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014 *	Var° M€	Var° %
Chiffre d'affaires	158,7	132,1	26,6	20%
Marge Brute	26,1	22,9	3,2	14%
Marge brute en % du CA	16,4%	17,3%		-5,1%
Charges d'exploitation	27,4	28,6	-1,2	-4%
Résultat opérationnel courant	-1,3	-5,7	4,4	-77%
Autres charges et produits opérationnels	-0,5	-7,3	6,8	N/A
Résultat financier	0,0	0,2	-0,2	N/A
Impôt sur les résultats	-0,2	-0,2	0,0	N/A
Résultat net	-2,0	-13,0	11,0	-85%

* 2014 : inclut les résultats de Logic Instrument à compter du 23/01/2014 date de l'investissement d'ARCHOS dans la société

La marge brute du Groupe s'élève à 26,1 M€ sur 2015 contre 22,9 M€ en 2014 soit une progression de 14%. Le taux de marge brute ressort à 16,4% du chiffre d'affaires soit une baisse faciale de 1 point par rapport à 2014 mais il convient de rappeler que l'an passé avait été fortement impacté par des transactions non-récurrentes (reprises de provisions et de dettes devenues sans objet et comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football) qui avaient amélioré le taux de marge de 2,5 points. Aussi à périmètre comparable, le taux de marge de la société est en amélioration par rapport à l'an passé. De plus, au second semestre 2015, le taux de marge ressort en hausse de 5,7 points par rapport au premier semestre à 18,9% du chiffre d'affaires. La société commence à tirer profit des efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits. Le groupe a également été en mesure de s'adapter à la baisse de l'euro contre le dollar.

Les charges d'exploitation s'établissent à 27,4 M€ contre 28,6 M€ en 2014. La gestion rigoureuse d'ARCHOS permet une forte baisse des charges d'exploitation qui s'établissent désormais à 17,3% du chiffre d'affaires contre 21,7% en 2014

Les dépenses de recherche et développement sont de 1,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

Les frais commerciaux (Ventes et Marketing) s'élèvent à 12,5 M€ contre 11,7 M€ en 2014. La hausse de ces dépenses est corrélée à la croissance importante de l'activité (chiffre d'affaires en croissance de 20% par rapport à 2014) et le Groupe a continué à investir afin d'augmenter la visibilité de sa marque notamment grâce à son partenariat avec la Fédération Française de Football (signé en juin 2014) conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

Les dépenses administratives et générales s'élèvent à 13,2 M€ contre 14,5 M€ en 2014. La diminution de ces dépenses s'explique principalement par une rationalisation importante des dépenses de sa filiale LOGIC INSTRUMENT. Le Groupe continue de maintenir ses efforts en termes de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

Le résultat opérationnel courant est une perte de -1,3 M€ sur l'exercice contre -5,7 M€ en 2014. Compte tenu d'une perte au 1^{er} semestre 2015 de -3,7 M€, le second semestre se conclut sur un résultat opérationnel courant de +2,3 M€.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -0,5 M€ contre -7,3 M€ en 2014. Il convient de rappeler qu'ARCHOS avait assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Le Groupe avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€ dans ses comptes l'an passé. Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répondait pas aux relances faites par les avocats. Le Groupe avait alors estimé que les chances de récupérer le stock étaient faibles et ainsi la valeur résiduelle du stock avait été provisionnée pour un montant de 1,5 M€. La résolution de ces litiges a eu lieu en 2015 (cf. Autres faits marquants de la période) et le Groupe a revendu une majeure partie des produits récupérés pour un montant de 0,4 M€ enregistré en Autres produits opérationnels (il n'y a pas eu de coût lié à ces ventes compte tenu de la provision complète de la valeur des produits en fin d'année 2014). Par ailleurs, le Groupe a provisionné en Autres charges opérationnelles un risque lié à un litige avec l'ancien dirigeant d'une filiale compte tenu de deux procédures engagées en 2015 (Cf. Autres Faits marquants de la période).

Le résultat financier consolidé présente un solde nul contre un solde positif de 0,2 M€ en 2014. L'essentiel des produits financiers enregistrés sur la période provient de l'impact du change sur nos positions en devises étrangères en fin d'année. Ces produits viennent compenser les autres charges financières de la période correspondant aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus.

Les impôts courants et différés représentent une charge nette de -0,2 M€, stable par rapport à l'an passé.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -2 M€. Compte tenu d'une perte nette au 1er semestre 2015 de -3,5 M€, le second semestre 2015 ressort avec un résultat net de +1,5 M€.

Principaux éléments bilanciaux

ACTIF en millions d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014*
Actifs non courants	6,5	8,3
Stocks	33,6	28,5
Clients	36,5	35,4
Autres actifs courants	12,9	15,9
Disponibilités	12,4	10,7
TOTAL ACTIF	101,9	98,8

PASSIF en millions d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014*
Capitaux propres	35,5	32,4
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2,6	3,5
Dettes financières et provisions non courantes	6,6	6,6
Dettes financières courantes - factor	19,4	16,7
Dettes financières courantes	9,8	6,4
Fournisseurs	13,5	19,1
Autres dettes et autres provisions	14,5	14,1
TOTAL PASSIF	101,9	98,8

* Comptes intégrant LOGIC INSTRUMENT retraité du bilan d'ouverture au 23 janvier 2014

La variation des **actifs non courants** est faible. Ce poste du bilan regroupe pour 2,6 M€ de créances sur l'Etat relatives aux crédits d'impôt Recherche (CIR) des années 2013, 2014, 2015 ainsi que les crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) constatés pour 2013, 2014 et 2015.

Les autres actifs non courants intègrent aussi la part des frais de R&D activée représentant un montant de 2,1 M€, montant stable par rapport à 2014.

Les stocks nets s'élèvent à 33,7 M€ contre 28,5 M€ fin 2014, le Groupe s'étant approvisionné plus en amont afin de mieux servir les commandes du premier trimestre 2016.

Les soldes clients (36,5 M€ fin 2015) sont stables, s'expliquant par un chiffre d'affaires réalisé sur les 2 derniers mois de l'année quasi équivalent à ceux constatés l'an passé sur la même période.

Les autres actifs courants sont de 12,9 M€. Ces actifs se composent essentiellement d'avances versées à nos fournisseurs chinois pour 6,7 M€ contre 7,9 M€ en 2014 ; des créances sur l'Etat pour les CIR des années 2011 et 2012 pour 3,5 M€ contre 2,5 M€ à fin 2014 et des subventions à recevoir de 0,2 M€ contre 0,9M€ au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 la trésorerie nette^[1] s'élève à 12,4 M€, en progression de 1,7 M€ sur l'exercice.

[1] Trésorerie nette : Disponibilités moins découverts bancaires

Les capitaux propres du groupe sont impactés par plusieurs éléments décrits ci-dessous :

- Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Sur le second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.
- ARCHOS a contracté au cours du deuxième trimestre un emprunt obligataire convertible en actions et dont les obligations sont assorties de Bons de Souscription d'Actions (BSA). En 2015 ARCHOS a émis 336 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 3,4 M€. La part comptabilisée en capitaux propres au 31 décembre 2015, correspondant à la valeur de BSA attribués à l'investisseur, est de 0,9 M€, l'instrument dérivé calculé (cf communiqué de presse du 12 juin 2015) est de 0,2 M€ et la dette diminuée par les conversions d'action en remboursement du principal et des intérêts est de 0,9 M€.
- LOGIC INSTRUMENT a contracté au cours du second semestre, un emprunt obligataire convertible en actions et dont les obligations sont assorties de Bons de Souscription d'Actions (BSA). En 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis 50 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. La part comptabilisée en capitaux propres 31 décembre 2015, correspondant à la valeur de BSA attribués à l'investisseur, est de 0,1 M€, l'instrument dérivé calculé (cf communiqué de presse du 26 octobre 2015) est de 40 K€ et la dette diminuée par les conversions d'action en remboursement du principal et des intérêts est de 0,2 M€.
- Le montant de la perte constatée sur la période d'un montant de -2 M€.

Les dettes financières non courantes sont de 4,7 M€ contre 4,5 M€ à fin 2014. Ce compte regroupe essentiellement le financement du crédit d'impôt recherche (CIR) 2013 et 2014 pour 1,8 M€ par la BPI. En 2015, ARCHOS a obtenu un prêt pour l'industrialisation – commercialisation de la BPI d'un montant de 0,9 M€ qui vient s'ajouter au prêt à taux zéro de 1,1 M€ obtenu fin 2014 pour financer des projets innovation.

Les provisions non courantes d'un montant de 1,9 M€ contre 2,1 M€ à fin 2014 couvrent l'engagement de retraite pour 0,5 M€ ; une provision garantie des produits vendus pour un montant de 0,5 M€ et une provision pour risque suite à un contentieux avec l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT pour le reste.

Les dettes financières courantes passent de 23,1 M€ en 2014 à 29,3 M€ fin 2015. Bien que les créances clients soient stables, la capacité de financement de ces dernières auprès des factors a augmenté comparativement à l'année dernière grâce à un mix client différent et à une renégociation des taux des réserves.

Les autres dettes financières courantes progressent de 3,4 M€. Le Groupe a augmenté ses financements auprès d'industriels chinois passant ainsi de 2,7 M€ à fin 2014 à 6 M€ fin 2015. ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont émis chacun un emprunt obligataire convertible (OCABSA) sur 2015, la dette restant à rembourser au 31/12/2015 est de 1,1 M€. Enfin, le Groupe a fait financer ses CIR 2011 et 2012 auprès de la BPI pour 2,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

Les dettes fournisseurs sont en baisse (13,5 M€ contre 19,1 M€ fin 2014), le mix fournisseurs, offrant des délais de paiement différents, ayant changé entre 2014 et 2015.

Les autres dettes et autres provisions à court terme sont de 14,5 M€ et sont stables. Ce poste se compose d'avoirs commerciaux à émettre sur les clients pour 8,1 M€ contre 5,1 M€ en 2014 ; de la TVA à payer pour 2,2 M€ contre 1,1 M€ en 2014 ; d'avances reçues sur commandes clients de 0,9 M€ contre 3,2 M€ en 2014 et enfin de dettes sociales de 2,3 M€ contre 2,9 M€ en 2014.

Endettement financier

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-15	31-déc.-14
	IFRS	IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes financières non courantes (1)	4 692	4 539
Total dettes financières non courantes	4 692	4 539
Dettes financières courantes		
Autres dettes financières courantes (2)	9 849	6 405
Dettes financières courantes (Factor)	19 401	16 684
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	15	17
Total dettes financières courantes	29 264	23 106
Total dettes financières brutes	33 956	27 645
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-12 431	-10 655
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	21 525	16 990

(1) Dont Crédits d'impôt recherche 2013 - 2014 refinancés par Oséo-BPI pour respectivement 1,1 M€ et 0,7 M€ et avances remboursables / prêts à taux zéro Oséo-BPI / Prêt à l'Industrialisation-Commercialisation BPI à échéance > 1 an pour respectivement 0,4 M€, 1,2 M€ et 0,9 M€.

(2) Dont 0,2 M€ d'avances remboursables Oséo-BPI, 2,7 M€ de financement des CIR 2011 et 2012 par Oséo-BPI, 1,1 M€ d'emprunt obligataire au coût amorti et 6 M€ de financements obtenus d'industriels chinois

En fin d'année 2015, l'affacturage est en progression de 2,7 M€, la société ayant cédé plus de créances pour obtenir plus de financement comparativement à la fin d'année 2014. Le groupe bénéficie de financement d'avances fournisseurs de la part de gros groupes industriels chinois pour 6 M€ fin 2015 contre 2,7 M€ à fin 2014.

Le Groupe bénéficie du financement du crédit d'impôt recherche par la BPI. Ainsi, au 31 décembre 2015, les crédits d'impôt recherche de 2011 à 2014 représentent un financement de 4,5 M€. ARCHOS a obtenu l'an passé un prêt à taux zéro de la BPI pour 1,1 M€ pour le financement de projets d'innovation et a obtenu un nouveau prêt pour industrialisation d'un projet de R&D issus des Pôles de Compétitivité (« PIPC ») pour 0,9 M€ au cours du premier trimestre 2015. Aucun remboursement n'a encore eu lieu conformément aux dispositions contractuelles des prêts.

Sur l'exercice, la trésorerie nette¹ augmente de +1,7 M€. Les éléments ci-dessous expliquent les principales variations de la trésorerie (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement liée principalement à l'accroissement des stocks sur l'exercice : -6,5 M€.
- La capacité d'autofinancement (nette des impôts versés hors coût de l'endettement financier net) ressort à : -1,4 M€.
- Des dépenses d'investissements (R&D) de -1 M€.

¹ La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes »

- Le tirage d'OCABSA pour +3,9 M€ partiellement compensé par l'émission d'actions en remboursement de cet emprunt obligataire convertible pour -2 M€.
- L'augmentation du recours aux factors pour + 2,7 M€ et le financement des avances fournisseurs par des industriels chinois pour un montant de +3,4 M€.
- Le financement du CIR 2014 par la BPI pour +0,7 M€, l'octroi d'un prêt par la BPI pour l'industrialisation des Pôles de Compétitivité (« PIPC ») pour +0,9 M€ et l'encaissement de subventions pour des projets collaboratifs pour +0,7M€.
- Sommes reçues d'actionnaires suite à l'augmentation de capital pour +1,8 M€ compensée par une prise de participation supplémentaire dans la filiale LOGIC INSTRUMENT pour -1 M€.

Autres faits marquants de la période

Augmentations de capital d'ARCHOS

Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Sur le second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.

Changement de périmètre

Le 16 février 2015, ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers. ARCHOS détient ainsi 47,2% du capital de la société, après avoir tenu compte de l'effet dilutif des autres augmentations de capital liées aux OCABSA, expliquées dans le paragraphe ci-dessous.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé. La conversion en action se calcule sur une valeur moyenne des titres décotée de 10% (*cf communiqué de presse du 12 juin 2015 : Archos sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans*).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€.

Le 26 octobre 2015 LOGIC INSTRUMENT a émis, dans le cadre d'une émission réservée au fonds Bracknor Fund Ltd, 4 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») permettant chacun d'émettre au cours des 36 prochains mois, en 4 tranches successives qui seront émises à la main de LOGIC INSTRUMENT (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire de 500.000 euros et assorties de bons de souscription d'actions (« BSA ») (les OCA et les BSA ensemble,

les « OCABSA »), soit un maximum de 200 OCABSA représentant un montant nominal total de 2 millions d'euros.

Le 26 octobre 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis une première tranche de 50 OCABSA lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. (cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans).. La conversion en action se calcule sur le plus bas cours acheteur des 15 derniers jours décoté de 10%.

A la clôture, ces deux emprunts sont inscrits dans les comptes consolidés pour une valeur de 1,1 M€ se décomposant en 150 OCA restant à convertir pour ARCHOS et 140 pour LOGIC INSTRUMENT.

BSA d'ARCHOS : Le prix d'exercice des BSA détachés des trois premières tranches d'OCA est égal à 115% du moins élevé entre (i) le cours de clôture de l'action Archos le 29 avril 2015 (tel que publié par Bloomberg), soit 2,22 euros, et (ii) le moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés (ou la date d'émission des OCA, s'agissant de la première tranche d'OCA). Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 12 juin 2019 inclus

Le prix d'exercice des BSA détachés des tranches suivantes d'OCA sera égal à 115% du moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés.

BSA de LOGIC INSTRUMENT : Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du cours acheteur de clôture de l'action LOGIC INSTRUMENT (tel que publié par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 36 mois

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'obligation convertible en actions a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette pour 1,1 M€ et d'une partie dérivée pour un montant total de 0,2 M€,
- les BSA ont été traités comme un instrument de capitaux propres et comptabilisés pour un montant de 1 M€.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31 décembre 2015, l'action s'est éteinte, sans conséquence pour le Groupe.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire et ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société a procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014 ni en 2015.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Sur 2015, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

Assignation devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner

Le droit Hong Kongais prévoit la possibilité d'introduire une période de médiation au cours d'une procédure judiciaire. Ainsi le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable.

A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770 KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060 KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant ce stock pour un montant de 8,1M€.

Défaillance du sous-traitant EKEN

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'avait plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourrait permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,5 M€ a été intégralement reprise.

Mandataires Sociaux

Le Conseil d'administration du 22 mars 2013 a dissocié les fonctions de Président du Conseil d'administration d'une part et de Directeur Général d'autre part. Henri CROHAS conserve son mandat de Président du Conseil d'Administration. Loïc POIRIER accède au poste de Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2013. Compte tenu de la nouvelle dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, il est apparu opportun de mettre en place un Comité Stratégique regroupant les titulaires de ces deux fonctions, désormais dissociées, afin d'organiser leur travail commun dans les matières suivantes, qui devront faire l'objet d'une prise de décision conjointe et qui pour certaines devront être soumises à l'organe compétent. Au cours du Conseil d'administration du 11 décembre 2014 les attributions et le fonctionnement du Comité Stratégique ont été précisés et modifiés :

- i. Définition des orientations stratégiques de la Société ;
- ii. Lancement de nouveaux produits ou modification notable de produits existants ou généralement toute étude relevant de la Cellule de R&D (CRD), hormis donc les produits OEM ; entre dans ce cadre toute demande de financement de R&D auprès d'organismes publics ou encore tout développement réalisé en collaboration ou pour le compte de tiers ;
- iii. Revue semestrielle du Budget annuel du Groupe ;
- iv. Représentation de la Société et du Groupe auprès de la Presse ou des instances institutionnelles ; entre dans ce cadre tout communiqué de presse ou annonce faite lors d'une interview accordée à la presse faisant état des performances de la Société ou de ses orientations ;
- v. Création ou fermeture d'une filiale, changement de ses statuts ou de son périmètre d'actionariat, nomination ou révocation des dirigeants et administrateurs des filiales, changement de leurs rémunérations ou bonus ;
- vi. Création de marque, cession ou d'acquisition de licence de marque ;
- vii. Investissement ou toute prise de participation dans une société tierce.

Le Comité Stratégique pourra entendre ou encore demander des travaux à tout membre de la direction du Groupe et procéder à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles si cela est utile à la réalisation de sa mission. Il est placé sous la direction du Président et chacune de ses décisions doit faire l'objet d'un compte-rendu ou, à tout le moins, d'une approbation écrite du Président.

Conformément aux dispositions de l'article L225-24 du code du Commerce, le Conseil d'administration du 27 mars 2015 a proposé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Isabelle Crohas et Alice Crohas ainsi que Messieurs Henri Crohas, Jean Rizet et Loïc Poirier

Activité de la société mère

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 145,9 M€ contre 125,3 M€ pour la même période en 2014. Les charges d'exploitation se sont élevées à 160,1 M€ contre 131,7 M€ en 2014, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,1 M€ contre -1,5 M€ en 2014.

En 2015, le résultat financier correspond à un gain de 1,2 M€ contre une perte de -5 M€ en 2014. L'impact du résultat de change est une perte de -0,3 M€ contre un gain global de 0,3 M€ en 2014. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de -1,5 M€ contre une charge de 0,5M€ l'année dernière. En 2015, la filiale anglaise ARCHOS UK Ltd a été dissoute. ARCHOS SA a donc constaté un profit d'un montant de 2,2 M€ correspondant à sa valeur liquidative. Pour mémoire, en 2014, la société a constaté une perte de -8 M€ relative à la fermeture de sa filiale américaine. Ce montant avait été intégralement provisionné dans les comptes de provisions pour risques et charges lors des exercices précédents. Enfin en 2014, la société avait passé une provision de dépréciation des titres de la filiale Arnova Technology Hong Kong pour 1,7 M€ ainsi qu'une provision couvrant sa situation nette négative pour 2,2 M€. Au 31 décembre 2015, la filiale Honk Kongaise enregistre des profits non encore suffisant pour reprendre de manière significative les provisions passées.

Le résultat exceptionnel à fin 2015 s'établit à 0,1 M€ contre -6,4 M€ en 2014. En 2015, la société a repris la provision exceptionnelle pour dépréciation du stock comptabilisée en 2014 pour 5,7 M€ à hauteur de 4,8 M€. Cette provision couvrait le stock des fournisseurs PCP et EKEN, avec lesquels la société était en litige.

Pour mémoire, ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. ARCHOS SA avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€.

Le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable.

A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770 KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060 KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant la quasi intégralité du stock passée en exceptionnelle pour un montant de 3,8 M€. ARCHOS a aussi repris sa provision pour frais d'avocats, celle-ci étant devenue sans objet pour un montant de 0,2 M€

Concernant EKEN, dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'a plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourra permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,1 M€ a été reprise à hauteur de 0,9 M€

De plus, en 2015 la société a enregistré en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 0,2 M€ ainsi qu'une provision pour risque couvrant un contentieux avec l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Les filiales ARCHOS Inc située aux Etats Unis d'Amérique et ARCHOS UK Ltd située en Grande Bretagne ont été dissoutes en 2015. ARCHOS SA constate la sortie des titres de ces deux entités pour respectivement 240 K€ intégralement provisionnés en financier et 15 K€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à 0,3 M€ contre -11,9 M€ en 2014.

Faits marquants intervenus depuis la date de clôture

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont respectivement émis 500 obligations et 100 obligations convertibles en actions leur permettant d'obtenir un financement de 5 M€ et 1 M€ sur le début d'année 2016.

Contentieux avec l'ex PDG de LOGIC INSTRUMENT

Le Tribunal de Commerce de Pontoise a condamné ARCHOS le 2 mars 2016 à verser une indemnité à l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT suite à une procédure intentée par ce dernier. ARCHOS a provisionné le montant de la condamnation rendue en première instance mais a fait appel de cette décision dont elle conteste le fondement. En parallèle de cette procédure, une action a été également engagée par l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT devant le Conseil des Prud'hommes. Dans le cadre de son arrêté des comptes, le Groupe a tenu

compte de ces deux procédures débutées courant 2015, en constituant une provision pour risques sur la base de sa meilleure estimation du risque financier encouru.

Perspectives

La société a clairement défini ces axes stratégiques pour l'année 2016.

1. Maintenir cette croissance forte en imposant la marque comme un acteur incontournable de la mobilité sur le marché des smartphones, tablettes, ordinateurs et objets connectés grâce à des produits innovants et abordables.
2. Améliorer la marge brute du Groupe en pourcentage des ventes grâce à une montée en gamme et une offre professionnelle enrichie.
3. S'imposer ARCHOS dès 2016, au travers de sa filiale PicoWAN, comme un opérateur européen incontournable des réseaux des objets connectés. L'ambition de PicoWAN est d'être le premier réseau longue portée et basse consommation, collaboratif, global et à très bas coût.

Après quatre trimestres de croissance continue, le Groupe compte poursuivre la croissance observée en 2015 pour espérer atteindre les 200 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016. Le carnet de commandes du premier trimestre 2016 confirme les ambitions du groupe.

Filiales, sociétés consolidées et participations

Toutes les filiales du Groupe sont détenues directement à 100 % mis à part LOGIC INSTRUMENT qui est détenue à 47,2%.

- ARCHOS UK et ARCHOS Inc ont été dissoutes au cours du deuxième semestre 2015.
- ARCHOS Espana (Espagne), et ARCHOS GmbH opèrent en tant qu'agents commerciaux pour ARCHOS SA dans leurs zones géographiques. En mai 2013, ARCHOS GmbH est redevenu un agent commercial dans le but de réduire les frais de fonctionnement de cette dernière.
- ARCHOS Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong sont des filiales de distribution de produits.
- APPSLIB Ltd enregistre les revenus générés par la vente d'applications de la librairie en ligne d'ARCHOS.
- Il est rappelé qu'ARCHOS AG (Suisse) et ARCHOS Italia n'ont plus d'activité.
- LOGIC INSTRUMENT conceptualise, fabrique et distribue des produits destinés aux marchés de professionnels.

Les principales données chiffrées sociales des filiales pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Archos DE

En milliers d'euros

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	2 541	2 202
Résultat d'exploitation	518	246
Résultat Net	439	109

Archos Appslib (ex Archos Asia)

En milliers de dollar HKD

Description	Dec-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	13	34
Résultat d'exploitation	-425	-5
Résultat Net	-425	-13

Archos AG (Suisse)

En milliers de franc CHF

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	-	0
Résultat d'exploitation	-15	-14
Résultat Net	-15	-14

Archos Italia

En milliers d'euros

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-0,6	-0,1
Résultat Net	-0,6	-0,8

Archos Technology Shenzhen Co. Ltd (ex Archos Digital Products Trading Co. Ltd)

En milliers de RMB

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	286	7 674
Résultat d'exploitation	-2 159	-2 196
Résultat Net	-2 087	-2 362

Arnova Technology Hong Kong

En milliers de dollars US

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	28 074	29 901
Résultat d'exploitation	175	-4 090
Résultat Net	282	-5 323

Archos Espana

En milliers d'euros

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	194	130
Résultat d'exploitation	32	14
Résultat Net	22	13

Logic SA

En milliers d'euros

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	47%	34%
Pourcentage d'intérêt	47%	34%
Chiffre d'affaires	7 724	5 651
Résultat d'exploitation	-767	-1 653
Résultat Net	-970	-1 574

Logic DE

En milliers d'euros

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	47%	34%
Pourcentage d'intérêt	47%	34%
Chiffre d'affaires	1 836	2 256
Résultat d'exploitation	-215	-180
Résultat Net	-231	-205

Logic US

En milliers de dollars US

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	47%	34%
Pourcentage d'intérêt	47%	34%
Chiffre d'affaires	274	88
Résultat d'exploitation	178	-164
Résultat Net	129	-202

Logic Mildef (EAU)

En milliers de dollars US

Description	DEC-15	Dec-14
Pourcentage de contrôle	23%	17%
Pourcentage d'intérêt	23%	17%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	0	0
Résultat Net	0	0

Activité de Recherche et Développement

En milliers d'euros

	31 dec 2015	31 dec 2014
Charge de R&D de la période avant activation	2 498	3 400
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	1 307	1 765
Total charges R&D	3 805	5 165
Charges activées sur la période	1 129	1 735
Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances re	206	240
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	763	819
Total des charges R&D au compte de résultat	1 708	2 371

Les dépenses de recherche et développement sont de 2 498 K€ en 2015 contre 3 400 K€ en 2014. La baisse provient de l'évolution à la baisse des effectifs composant ce département.

La société active 0,9 M€ au titre de projets menés par ARCHOS et 0,2 M€ au titre de projets menés par LOGIC INSTRUMENT. Ainsi la charge nette de R&D après déduction du crédit d'impôt recherche et des subventions passées en résultat, est de 1,7 M€ contre 2,4 M€ constatée en 2014.

Distributions antérieures

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen								
- Emetteur	175	179	92%	96%	69	61	92%	97%
- Filiales intégrées globalement								
* Autres diligences et prestations directement liées								
- Emetteur	16	7	8%	4%	6	2	8%	3%
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>191</i>	<i>186</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>75</i>	<i>63</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Total	191	186	100%	100%	75	63	100%	100%

Effectifs de fin de période

L'effectif du Groupe ARCHOS au 31 décembre 2015 est de 157 salariés répartis comme suit :

Entités / Localisations	31-déc-15	31-déc-14
ARCHOS SA	77	71
ARCHOS Inc	0	0
ARCHOS UK	0	0
ARCHOS GmbH (Germany)	18	17
AppsLib	0	0
ARCHOS AG (Suisse)	0	0
ARCHOS Italia	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	41	59
ARCHOS Spain	2	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	19	31
Total	157	179

Informations sociétales et environnementales

- Note méthodologique

ARCHOS cherche à intégrer au mieux les bonnes pratiques du rapport sur les informations sociétales et environnementales (« RSE ») au quotidien et au niveau de chacune des sociétés constituant le Groupe. Toutefois, compte tenu de sa taille, ARCHOS n'a pas mis en place de démarche systématique formalisée.

Le Groupe ARCHOS est implanté en Europe et en Asie et compte un effectif de 157 personnes au 31 décembre 2015 dont 64 personnes hors de France. L'effectif total se répartit dans les entités juridiques suivantes :

Entité juridique		31-déc-15	31-déc-14
Archos SA	France	77	71
Archos GmbH	Allemagne	18	17
Archos Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong	Chine	41	59
Archos Tecnologia Espana	Espagne	2	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France / Allemagne / Etats-Unis	19	31
Total		157	179

- Périmètre et méthode de consolidation

Les données sociales et environnementales de ce rapport correspondent à celles de la maison-mère ARCHOS SA pour les années 2014 et 2015. Par commodité, nous utiliserons le terme « ARCHOS Chine » pour désigner les sociétés chinoises Arnova Technology Hong Kong (« ATH ») et ARCHOS Technology Shenzhen (« ATS »). La prise en compte des données d'ARCHOS SA et ARCHOS Chine permet de couvrir 75% des effectifs présents au 31 décembre 2015.

1) Informations sociales

a. Données relatives à l'emploi

- Répartition par type de contrat :

La quasi intégralité des recrutements d'ARCHOS SA se font via des contrats à durée indéterminée. Afin d'illustrer ce point, au 31 décembre 2015, la société embauche 76 contrats à durée indéterminée pour un seul contrat à durée déterminée (« CDD »).

Pour ARCHOS Chine, l'intégration se fait par un premier contrat d'une durée déterminée de 3 ans qui peut être renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans. Au-delà de la sixième année, le contrat devient permanent et l'équivalent d'un CDI est signé. Au 31 décembre 2015, la société dispose de 31 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans (équivalent CDD) et 10 avec une ancienneté supérieure à 6 ans et dont le contrat est permanent.

- Répartition par catégorie et par sexe :

ARCHOS SA

Au 31 décembre 2015, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	32	68%	13	43%	45	58%
Femmes	15	32%	17	57%	32	42%
Total	47	100%	30	100%	77	100%

Au 31 décembre 2014, la répartition par catégorie et par sexe était la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	32	73%	12	44%	44	62%
Femmes	12	27%	15	56%	27	38%
Total	44	100%	27	100%	71	100%

ARCHOS CHINE

En ce qui concerne les filiales chinoises, la répartition est la suivante :

Au 31 décembre 2015 :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	11	85%	13	46%	24	59%
Femmes	2	15%	15	54%	17	41%
Total	13	100%	28	100%	41	100%

Au 31 décembre 2014 :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	12	71%	17	40%	29	49%
Femmes	5	29%	25	60%	30	51%
Total	17	100%	42	100%	59	100%

- Suivi des mouvements et motifs des sorties

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 71 personnes à 77 personnes, décomposés en 18 embauches et 12 départs (pas de licenciement).

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 77 personnes à 71 personnes, décomposés en 13 départs (pas de licenciement) et 7 embauches.

En ce qui concerne ARCHOS CHINE, il y a eu en 2015, 25 départs contre 7 embauches.

- Suivi des rémunérations

Le salaire annuel moyen :

- pour les cadres de la société ARCHOS SA s'élève à 70,5 milliers d'euros pour l'année 2015 contre 67,7 en 2014 et,
- pour les employés, techniciens et agents de maîtrise (« ETAM ») 29,8 milliers d'euros pour l'année 2015 contre 29,7 en 2014.

Détail pour l'année 2015 :

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	32	79 184	15	52 120	47	70 547
ETAM	13	27 369	17	31 738	30	29 845
Total	45	64 215	32	41 292	77	54 689

Détail pour l'année 2014 :

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	32	72 282	12	55 649	44	67 745
ETAM	12	28 160	15	30 936	27	29 702
Total	44	60 248	27	41 920	71	53 278

En ce qui concerne ARCHOS Chine, le salaire de base moyen mensuel par personne et par mois s'élève à 13 054 yuans par employé en 2015 contre 12 058 en 2014.

- Répartition des effectifs par âges et par catégorie

ARCHOS SA

Au titre de l'année 2015 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	4	3	7
De 26 à 30 ans	6	2	8
De 31 à 40 ans	17	12	29
De 41 à 50 ans	16	12	28
+ de 50 ans	4	1	5
Total	47	30	77

Au titre de l'année 2014 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	2	0	2
De 26 à 30 ans	6	3	9
De 31 à 40 ans	19	12	31
De 41 à 50 ans	13	11	24
+ de 50 ans	4	1	5
Total	44	27	71

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen des effectifs d'ARCHOS SA est de 39 ans (inchangé par rapport à 2014).

ARCHOS Chine

Au titre de l'année 2015 :

	Directeurs / Managers	Employés	Total
- 26 ans	1	4	5
De 26 à 30 ans	0	9	9
De 31 à 40 ans	6	11	17
De 41 à 50 ans	5	4	9
+ de 50 ans	1	0	1
Total	13	28	41

Au titre de l'année 2014 :

	Directeurs / Managers	Employés	Total
- 26 ans	1	6	7
De 26 à 30 ans	0	14	14
De 31 à 40 ans	11	19	30
De 41 à 50 ans	4	3	7
+ de 50 ans	1	0	1
Total	17	42	59

Pour ARCHOS Chine, l'âge moyen à fin 2015 s'élève à 34,5 ans contre 32 ans et 11 mois l'an passé.

b. Organisation du travail

- Organisation du temps de travail

En France, l'organisation du temps de travail est exprimé en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en « forfait jours » travaille un nombre de jours déterminés dans l'année et un collaborateur en « mode horaire » travaille un nombre d'heures définies selon les modalités établies par les accords d'entreprise en vigueur.

Le travail à temps plein est la norme au sein de la société.

La société avait un salarié à temps partiel au 31 décembre 2014 tout comme au 31 décembre 2015.

En Chine, tous les salariés sont tenus de travailler 8 heures par jour soit 40 heures par semaine. Au cas où un salarié doit travailler au-delà de cet horaire de travail, les heures supplémentaires effectuées sont converties en congé le jour suivant si cela est possible, ultérieurement dans le cas contraire.

- Absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés, hors congés payés, stages de formation, absences syndicales, congés exceptionnels et conventionnels et journées de réduction du temps de travail (RTT). En revanche, la totalité des jours d'absence pour raisons médicales, y compris les maladies de longue durée, est comptée. Les jours d'absence sont ventilés par motif : maladie, raisons familiales liées à la maternité, la paternité ou l'adoption.

	Maladie	Congés maternité	Congés paternité	Congés pour événements familiaux	Total jours absence
Nombre de jours	200	140	8	9	359
% jours travaillés	1,1%	0,8%	0,0%	0,0%	1,9%

Effectifs moyens	74
Jours d'absence par salarié	4,9

La Société a mis en place à partir de l'exercice 2015 un suivi permettant de quantifier l'absentéisme. Les données pour l'exercice 2014 ne sont donc par conséquent fournies.

c. Relations sociales au sein d'ARCHOS SA

Les relations sociales au sein d'ARCHOS SA sont organisées autour de :

(1) La Délégation Unique du Personnel (« DUP »)

La DUP assure à la fois les fonctions de :

- Comité d'entreprise dont les attributions sont essentiellement économiques et sociales ;
- Délégués du Personnel : chargés de présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Les deux collèges électoraux de l'entreprise peuvent être représentés de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires et 2 suppléants
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 2 suppléants

A la suite des élections du 24 octobre 2012, suivies d'élections partielles le 1^{er} octobre 2014, la représentation du personnel est assurée de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 1 suppléant.

Les mandats sont effectifs jusqu'au 23 octobre 2016.

(2) Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») :

Il est composé :

- Du Directeur Général,
- De 2 représentants du personnel, dont 1 cadre ou agent de maîtrise, désignés par la Délégation Unique du Personnel,

Des réunions régulières de la DUP et du CHSCT ont lieu au siège.

Pour information, il n'y a eu aucun accord collectif signé en 2014 et 2015.

d. Santé et sécurité chez ARCHOS SA

Compte tenu de la nature du travail des salariés chez ARCHOS, les principaux thèmes liés à la Santé concernent le travail au bureau à savoir : le travail sur écran ; les troubles musculo-squelettiques ; le stress. En plus de la visite médicale d'embauche obligatoire, la société respecte les règles liées à la fréquence des visites médicales et a recours aux services d'un sous-traitant (ACMS). Un rapport technique de la médecine du travail annuel est fourni à la société. 22 visites médicales ont été effectuées au cours de l'année contre 57 en 2014.

Pour 2015, on relève un accident du travail contre aucun l'an passé. Pour 2014 et 2015, on ne relève aucune maladie professionnelle. Compte tenu du faible taux d'accident jusque-là reconnu, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et de sécurité à ce stade.

e. Formation chez ARCHOS SA

Au cours de l'exercice 2015, il convient de noter que 10 salariés ont obtenu un certificat de compétences suite à la formation d'une journée (soit 70 heures dispensées) relative à la prévention et secours civiques de niveau 1 (« PSC1 »). L'an passé, les heures de formation s'étaient élevées à 164 heures.

f. Egalité de traitement

ARCHOS a pris des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes. Cependant pour une partie de son recrutement relatif au département R&D, la Société reste pour le moment dépendante de la répartition hommes/femmes au sein des écoles d'ingénieurs encore très majoritairement masculines.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, ARCHOS travaille avec des collaborateurs de diverses nationalités au sein du groupe ce qui témoigne d'une réelle volonté de faire du recrutement international un axe important de sa politique.

En ce qui concerne l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, ARCHOS emploie actuellement deux salariés dans cette situation, en contrat à durée indéterminée.

g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

Au-delà de la prévention des discriminations et au respect de la liberté d'association, déjà évoquée précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux directs pour le groupe ou pour l'entreprise (travail des enfants ou travail forcé).

En ce qui concerne nos sous-traitants en Chine, se référer à la note (3) paragraphe (c).

2) Informations environnementales

a. Politique générale en matière environnementale

ARCHOS ne dispose pas de ses propres usines (modèle « fabless ») et fait appel à des sous-traitants en Asie pour la production. Ainsi, l'activité « directe » du Groupe n'a que très peu de conséquences sur l'environnement. ARCHOS ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux

De ce fait, ARCHOS ne dispose pas de services internes de gestion de l'environnement, de formation et d'information des salariés sur celui-ci et ne consacre pas de moyens spécifiques à la réduction des risques pour l'environnement ni à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution pouvant avoir des conséquences au-delà des établissements de la société.

b. Pollution et gestion des déchets

Au niveau des sociétés du groupe, il n'existe aucun risque significatif identifié concernant les risques de pollution et de gestion des déchets compte tenu de l'activité d'ARCHOS. En effet, la société sous-traite sa production à des usines en Chine. Compte tenu de cette organisation, ARCHOS estime qu'aucune mesure particulière, interne à l'entreprise, de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui peuvent affecter l'environnement n'est pertinente. En ce qui concerne nos sous-traitants en Chine, se référer à la note (3) paragraphe (c).

Il en est de même pour les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets tout comme la prise en compte de nuisances sonores.

Enfin, la société ARCHOS SA respecte la législation en vigueur relative aux produits en fin de vie tels que DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et éco-emballage.

c. Utilisation durable des ressources

L'impact du Groupe sur l'eau et sur les sols est faible et les indicateurs correspondants ne sont pas renseignés car la consommation d'eau et l'impact de l'activité d'ARCHOS sur les sols ne sont pas significatifs (activité de bureau). La principale ressource utilisée concerne la consommation de papier. Les filiales sont principalement des filiales de commercialisation et consomment très peu de ressources.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'indicateur le plus pertinent pour la maison-mère à Igny est la consommation en électricité du bâtiment. La consommation annuelle des locaux est de 201 518 kWh (base consommations EDF pour la période de novembre 2014 – octobre 2015).

Il convient également de noter que la société ARCHOS s'est engagée dans un projet novateur d'envergure en matière d'efficacité énergétique de l'habitat. Le projet TBH (« tableau de bord de l'habitat ») rentre dans le cadre du programme des réseaux électriques intelligents des investissements d'avenir. Cette opération est réalisée sous l'égide de l'ADEME. Communiqué de presse complet :

http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/CP_TBH_Alliance_2015.pdf.

d. Changement climatique

Sur ce thème encore, les activités directes d'ARCHOS ne contribuent pas de façon significative aux rejets de gaz à effet de serre et n'a donc pas mis en place des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Toutefois, il convient de préciser que des services de conférence téléphonique sont fréquemment utilisés pour communiquer avec des interlocuteurs éloignés afin d'éviter les déplacements.

e. Protection de la biodiversité

A ce stade, la Société n'a pas de mesure spécifique prise pour préserver ou développer la biodiversité. Compte tenu de l'activité des sociétés du groupe ARCHOS, cette dernière n'est pas en contact direct avec la biodiversité rendant non pertinente la prise de mesure spécifique.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

D'un point de vue social, ARCHOS SA contribue au développement de la Région Ile-de-France avec l'emploi direct de 77 personnes au sein de son siège social à Igny (Essonne). Les conséquences en matière d'environnement sont très peu significatives sur les populations riveraines ou locales compte tenu de l'activité du siège et R&D.

Une partie des activités d'ARCHOS est sous-traitée notamment en ce qui concerne, la logistique et les services après-ventes. Sur ces deux activités, les effectifs indirects sont estimés à 45 personnes.

- b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En juin 2014, la Société a signé avec la Fédération Française de Football un partenariat de 4 ans conférant à ARCHOS les dénominations officielles suivantes :

- Partenaire de la Fédération Française de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France masculine de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Féminine A de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Espoirs de Football.

En juillet 2014, ARCHOS a été à l'initiative de la création le syndicat des fabricants, importateurs de tablettes et smartphones (« FITS ») dont l'objet est de fournir un forum d'échange d'information et d'expérience sur les domaines techniques, juridiques et réglementaires ayant trait aux domaines des tablettes et smartphones et de défendre les intérêts communs aux entreprises concernées. Les membres fondateurs de ce syndicat avec ARCHOS sont les sociétés Lexibook SA et Digital Electronique Accessoires.

ARCHOS aide à la montée en compétence des étudiants auprès des écoles d'ingénieurs, universités et écoles de commerce. Cela s'est notamment matérialisé en 2015, avec l'accueil de deux étudiants en contrat d'apprentissage. La société a également accueilli 12 stagiaires issus de ces écoles et universités.

c. Sous-traitance et fournisseurs

ARCHOS travaille avec de nombreuses usines en Asie. Chaque usine fait l'objet d'un audit préalable par les équipes « Qualité » de la filiale chinoise d'ARCHOS. Hormis les critères techniques faisant l'objet d'une revue, l'audit couvre également les risques sociaux et environnementaux suivants :

- Le travail des enfants,
- Le paiement des salariés en temps voulu,
- Contrôle des heures supplémentaires,
- Couverture sociale des employés,
- Pollution des eaux et rejet des eaux usées,
- Stockage et étiquetage des matières chimiques,
- Consignes de sécurité (sorties d'urgence, prévention incendie).

Une fois l'audit de l'usine effectué, ARCHOS signe également avec chaque sous-traitant une lettre contre le travail des enfants (« Prohibition of Child Labor »).

Le respect des bonnes pratiques listées ci-dessus ainsi que l'affirmation des usines à ne pas avoir recours au travail des enfants, sont des éléments déterminants qu'ARCHOS met en exergue auprès de ses sous-traitants.

d. Loyauté des pratiques

Si la loyauté dans toutes les pratiques du Groupe est un principe fondamental, il n'existe pas de formalisation dans leur mise en œuvre. La Direction attache énormément d'importance à cette loyauté et à l'éthique.

La maison-mère occupe un rôle très centralisé par rapport au contrôle des filiales et s'assure ainsi de la conformité à ces principes. Par ailleurs, le Groupe exclut toute utilisation d'argent liquide dans les opérations courantes limitant ainsi tout risque en la matière.

Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

Afin de garantir la sécurité et la santé des consommateurs, ARCHOS met tout en œuvre pour se conformer aux réglementations européennes, notamment concernant les normes de sécurité électrique et contre l'utilisation de substances dangereuses dans la conception de ses produits (RoHS ...).

Renseignements sur la répartition du capital social et les actions d'auto-contrôle

Au 31 décembre 2015, le capital social est fixé à la somme de quinze millions trois cent cinquante huit mille neuf cent soixante et un euros et cinquante centimes (15 358 961,50 €) divisé en 30 717 923 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

A la date du présent rapport, le Groupe ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

Le tableau de répartition ci-dessous est établi sur la base des informations connues au 31 décembre 2015 et sont établies sur la base des déclarations de franchissement de seuils publiées sur le site de l'AMF.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% de droit de vote
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	2 727 884	8,88%	8,88%
<i>Henri Crohas</i>	2 727 884	8,88%	8,88%
Autres actionnaires (1)	27 990 039	91,12%	91,12%
Total	30 717 923	100%	100,00%

(1) Au 17 mars 2016, aucun actionnaire autre qu'Henri Crohas n'a fourni à l'AMF d'information concernant une détention supérieure à 5% du capital

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2015 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un "dispositif de gestion collective" de type PEE ou FCPE et que l'actionnariat salarié est inférieur à 3 % du nombre total des actions de la société.

Evolution du cours de bourse sur l'année 2015

Mois	Moyenne du cours d'ouverture	Moyenne du cours de clôture	Volume mensuel
1	2,27	2,27	3 493 297
2	2,36	2,35	4 141 834
3	2,19	2,18	2 071 270
4	2,26	2,25	3 933 429
5	2,21	2,20	921 380
6	2,08	2,07	1 429 345
7	2,11	2,10	2 921 843
8	1,95	1,92	1 740 568
9	1,68	1,66	1 546 844
10	1,70	1,69	2 549 905
11	1,64	1,63	1 296 911
12	1,52	1,54	3 245 692
Moyenne annuelle	1,99	1,98	

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2. du Code de commerce)

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
28-juin-13 7 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.	10 % du capital social par période de 24 mois	24 mois	10 % du capital social par période de 24 mois	
28-juin-13 9 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	25 000 000 actions*	26 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 11 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.		26 mois		
28-juin-13 13 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public.	25 000 000 actions*	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale Tirage OCABSA	CA du 10/10/2013 CA du 27 Mars 2015
28-juin-13 15 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 13 ^{ème} résolution, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce.	de 20% du capital social par an	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale Tirage OCABSA	CA du 10/10/2013 CA du 27 Mars 2015
28-juin-13 16 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par la 13 ^{ème} résolution pour déterminer le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital social par an, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce	de 10% du capital social par an	26 mois	mise en place d'un second PACEO® avec la Société Générale	10-oct-13

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
28-juin-13 19 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de l'article L.225-138-1 du code de commerce	25 000 000 actions*	26 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 20 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions	25 000 000 actions*	38 mois	25 000 000 actions*	
28-juin-13 21 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	5% du capital social Limité à 25 000 000 actions*	38 mois	5% du capital social Limité à 25 000 000 actions*	
28-juin-13 22 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange - OPE - initiée par la Société).	Doublement du capital social	26 mois	Doublement du capital social	
28-juin-13 23 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social, hors cas d'offre publique d'échange	10% du capital social	26 mois	10% du capital social	
18-juin-14 6 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social calculé en net, déduction faite des reventes effectuées pendant la durée d'autorisation du programme.		18 mois		
26-juin-15 11 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société.	10% du capital social	18 mois		

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
26-juin-15 12 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.	10% du capital social	24 mois		
26-juin-15 13 ^{ème} résolution	Détermination du plafond global des augmentations de capital en numéraire, immédiates ou différées	29 000 000 actions*			
26-juin-15 14 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	29 000 000 actions*	26 mois		
26-juin-15 15 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la 14 ^{ème} résolution	Limite 15% du montant le l'émissions initiale	30 jours suivant la clôture de la souscription		
26-juin-15 16 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes		26 mois		
26-juin-15 17 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société.	50% du capital social	18 mois		

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
26-juin-15 18 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L.225-136 du code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public.	29 000 000 actions*	26 mois		
26-juin-15 19 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% le nombre de titres émis en application de la 18 ^{ème} résolution.	Limite 15% du montant le l'émissions initiale	30 jours suivant la clôture de la souscription		
26-juin-15 20 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 18 ^{ème} résolution.	Limite 20% du capital social	12 mois		
26-juin-15 21 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par la 18 ^{ème} résolution pour déterminer le prix d'émission des actions.	Limite 10% du capital social.	12 mois		
26-juin-15 22 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.	29 000 000 actions	18 mois		

Date d'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion de l'organe décidant l'émission ou la réduction
26-juin-15 23 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscriptions au profit des cadres dirigeants.	29 000 000 actions	18 mois		
26-juin-15 24 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de l'article L.225-138-1 du code de commerce.	5% du capital social plafonné à 29 000 000 actions*	26 mois		
26-juin-15 25 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.	29 000 000 actions*	38 mois		
26-juin-15 26 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.	29 000 000 actions	38 mois		
26-juin-15 27 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange - OPE - initiée par la Société.		26 mois		
26-juin-15 28 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature.	10% du capital social	26 mois		
26-juin-15 29 ^{ème} résolution	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers.		18 mois		

* Plafond global et non cumulatif.

Administration et Contrôle de la Société

Vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part de la société ou de ses filiales durant l'exercice 2015, ainsi que le tableau des fonctions et mandats exercés par ces mandataires.

Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société : ces opérations, sous réserve d'un montant cumulé supérieur à 5.000 euros au cours de l'année civile, ont en principe donné lieu à déclaration à l'AMF et mises en ligne sur son site (en vertu des articles 223-21 & s. du Règlement général de l'AMF).

Vous trouverez par ailleurs en annexe, conformément aux dispositions légales, le tableau relatif aux résultats financiers des cinq dernières années ainsi que le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

Propositions de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration auquel est joint le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux auquel est joint le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui font apparaître un résultat net après impôts de 342.643,40 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui font apparaître un résultat net part du Groupe déficitaire de 2 013 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 342.643,40 euros au compte « Report à nouveau » débiteur de 104.818.575 euros et qui s'élèvera en conséquence à 104.475.931,6 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Seignour*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide d'approuver le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Michel Seignour, qui arrive à échéance.

Ce mandat, d'une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Jean Michel Seignour a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cinquième résolution (*Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration*) – L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 50.000 euros.

Fait à Igny, le 17 mars 2016

Le Conseil d'Administration

**ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR
L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2015**

1 - Opérations courantes et conclues à des conditions normales au 31 décembre 2015

N°	Date Operation	Nature	Montant en 2015 (+ produit/ - charges)	Cocontractants
1	01/06/2010	Distribution par Archos Gmbh des produits Archos sur l'Allemagne	-38 866 €	Archos Gmbh
	01/05/2013	Agent commercial Archos Deutschland	-1 902 121 €	Archos Gmbh
	01/01/2006	Facturation prestation R&D	-500 053 €	Archos Gmbh
		Salons & Expositions	-153 034 €	Archos Gmbh
2	01/08/2006	Agent commercial Archos Italia	0 €	Archos Italia
3	05/07/2006	Agent commercial Archos Suisse	0 €	Archos Suisse
4	01/01/2011	Distribution par Arnova Technology HK des produits Archos	20 312 808 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de licence ARCHOS sur les produits achetés en direct par ATH	0 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de management fees vers ATH	0 €	Arnova Technology HK
	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels refacturés par Archos SA a Arnova Technology HK	0 €	Arnova Technology HK
5	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels Archos Technology SZ refacturé a Archos SA	-821 028 €	Archos Technology SZ
6	01/12/2011	Agent commercial Archos Espagne	-194 000 €	Archos Espana
7	23/01/2014	Distribution par LOGIC INSTRUMENT des produits Archos	92 627 €	Logic Instrument

2 - Conventions réglementées au 31 décembre 2015 (par application de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 - art. 7)

	Date		Nature	Montant en 2015	Co-Contractant	Date d'expiration
	Conseil	Opération				
1	08/01/1999	14/12/2010	Bail Commercial	229 606 €	SCI des Vignerons	31/01/2017
2	03/05/2002	01/09/2015	Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants	7 685 €	SIACI	
3	10/10/2013	23/01/2014	Commission sur ventes	6 767 €	Logic Instrument	
			Commission sur achats	5 464 €	Logic Instrument	
			Commissionnement des ressources operationnelles et administratives	17 000 €	Logic Instrument	

L'ensemble des conventions listées ci-dessus ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

3 - Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux en 2015

En euros

Description	Archos SA jetons de présence (**)	Archos SA rémunérations et assimilés	ATH (*) rémunérations et assimilés	Total
Henri Crohas, Président du CA	6 852	-	120 435	127 287
Loïc Poirier, DG	1 370	335 345	140 907	477 623
Isabelle Crohas, Administrateur	6 852	-	-	6 852
Giuseppe Agnello, Administrateur	5 341	-	-	5 341
Jean Rizet, Administrateur	5 481	-	-	5 481
Thomas Abramovici, Administrateur	5 481	-	-	5 481
Jean Michel Seignour, Administrateur	15 881	-	-	15 881
Alice Crohas, Administrateur	2 741	-	-	2 741
Total	50 000	335 345	261 342	646 687

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

(**) Jetons de présence versés en 2015 au titre de 2014

En application de la recommandation Middlednext n° 14, les jetons de présence pour l'exercice 2015 ont été répartis suivant des critères objectifs relatifs au taux de présence des administrateurs sur l'exercice ainsi que leur appartenance ou non à des comités spécialisés.

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Président pour l'adapter à l'évolution de son activité dans la société. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012 et 22 mars 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

ARCHOS ne verse pas de bonus à ses autres administrateurs.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'Administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'Administration) sont intégralement pris en charge par la Société. Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2015.

4 - Listes des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, le tableau ci-dessous présente la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Prénom, nom et adresse	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de second mandat nomination	Date de troisième mandat nomination	Date d'échéance mandat	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société	Société
Henri Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Président	Director Associé	Arnova Technology Hong Kong SCI des Vignerons
Loïc Poirier 12 rue ampère, 91430 Igny	AG approbation des comptes 2014 CA du 22 mars 2013	 1er mai 2013	 	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020 1er mai 2017	Administrateur Directeur Général	PDG CEO CEO Geschäftsführer CEO Président Chairman	Logic Instrument SA Archos Technology Shenzhen Arnova Technology Hong Kong Archos Gmbh Appsiib Archos Espana Archos Italy
Isabelle Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	AG du 22 avril 1991	AG du 19 Juin 2009	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Administrateur	Gérante	SCI des Vignerons

Prénom, nom et adresse	Date de 1 ^{ère} nomination	Date de second mandat nomination	Date de troisième mandat nomination	Date d'échéance mandat	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la société	Société
Jean Rizet Groupe ARC 9 rue de Téhéran 75008 Paris	AG du 31 Juillet 2003	AG du 19 Juin 2009	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Administrateur	Directeur Général Délégué Gérant	Groupe ARC Agence Quadrige
Thomas Abramovici 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 6 Octobre 2005	AGO du 17 juin 2011		AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2017	Administrateur		
Jean-Michel Seignour 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 14 avril 2010 AG du 4 juin 2010			AG d'approbation des comptes statuant sur les comptes clos au 31/12/2015 - Renouvellement en cours pour une échéance à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/ 2021	Administrateur	PDG Administrateur	Forézienne de Logistique(ex Duarig s.a) Logic Instrument
Alice Crohas 12 rue Ampère, 91430 Igny	CA du 6 Août 2013	CA du 27 mars 2015		AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Administrateur		

Messieurs Jean RIZET, Jean-Michel SEIGNOUR et Thomas ABRAMOVICI sont « administrateurs indépendants ² » de la Société.

²Selon définition du code Middledenext recommandation N°8

5 – Inventaire des valeurs mobilières

En milliers d'Euros

Description	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales (plus de 50%)		
Archos Deutschland Gmbh	25	25
Appslib	1	1
Archos Italie	10	10
Archos AG	64	64
Archos Digital Products Trading, Co Ltd	493	493
Arnova Technology Hong Kong	1 707	-
Archos Espana	3	3
Participations (10 - 50%)		
Logic Instrument	3 300	3 300
Autres titres		
Titres auto-détenus	-	-
SICAV	-	-
Total	5 603	3 896

6- Analyse des encours fournisseurs (comptes sociaux)

L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce

Au 31 décembre 2015, la répartition des dettes fournisseurs d'ARCHOS SA par antériorité s'établit comme suit :

En milliers d'Euros

Echéancier fournisseurs 2015	- de 30 jours	de 30 à 60 jours	+ de 60 jours	Total
Total	15 074	75	426	15 575

L'essentiel des dettes portant sur des factures antérieures au mois de novembre 2015 sont des dettes avec des fournisseurs étrangers.

Pour mémoire au 31 décembre 2014 la répartition du solde était la suivante :

En milliers d'Euros

Echéancier fournisseurs 2014	- de 30 jours	de 30 à 60 jours	+ de 60 jours	Total
Total	19 806	-	916	20 722

7 - Tableau des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

en euros	2011	2012	2013	2014	2015
1 - Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 514 231	12 901 587	14 151 587	14 151 587	15 358 962
Nombre d'actions ordinaires	25 028 462	25 803 174	28 303 174	28 303 174	30 717 923
Nombre d'actions de préférence	0	0	0	0	0
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors TVA	167 068 739	139 370 031	136 792 827	125 256 161	145 956 240
Résultat avant IS, particip. et dot.	7 450 448	-3 270 498	-7 281 098	-8 483 599	-5 001 032
Impôts sur les bénéfices	-829 847	-1 359 969	-1 490 364	-830 497	-220 508
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	4 919 091	-25 428 676	-479 781	-11 983 665	342 643
3 - Résultat par action					
Résultat avant IS, participation et dotations	0,23	-0,93	0,04	-0,39	-0,16
Résultat net comptable	0,20	-0,99	-0,02	-0,42	0,01
4 - Personnel					
Effectif moyen de l'exercice (1)	101	99	83	75	75
Masse salariale de l'exercice	5 214 907	5 594 815	5 186 175	4 398 007	4 495 250
Montant des charges sociales	2 470 278	2 579 036	2 064 481	2 421 440	2 052 667

(1) Hors bureau Chine

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,
ARCHOS
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ARCHOS désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060³, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au(x) Référentiel(s) (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

³ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre le 15 février et 11 mars pour une durée d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission [et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Informations sociales et environnementales - note méthodologique – périmètre et méthode de consolidation » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené un entretien avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et

⁴ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (Archos SA et Arnova Technology Hong Kong) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 75% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

⁵ Informations sociales les plus importantes : Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique, Les embauches et les licenciements, Les rémunérations et leurs évolutions, Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, Le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales les plus importantes : La consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Informations sociétales les plus importantes : L'impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale, Les actions engagées pour prévenir la corruption, Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2016

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OPERATIONS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

(Etabli en conformité de l'article L.225-184 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'attribution d'options de souscription d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, nous vous informons que lors de l'exercice écoulé, aucune option n'a été exercée.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2016

Le Conseil d'administration.

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2015

(Etabli en conformité de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune opération d'achat d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2016

Le Conseil d'Administration.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PREVU A L'ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 ET 7 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 et 7, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

En continuité avec l'exercice précédent, ARCHOS continue de se référer aux règles établies par le code MIDDLENEXT pour les valeurs moyennes et petites. En outre, en mars 2011 puis en décembre 2014, la Société a mis à jour le règlement intérieur du Conseil d'Administration, afin de l'harmoniser avec les modifications statutaires opérées à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010.

1. Rappel de la composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

Les statuts de la société ont opté pour la durée légale (Article L225-18 du code de Commerce) du mandat des administrateurs à savoir six exercices.

En conformité avec l'article L225-25 du Code de commerce, les administrateurs ne sont plus tenus de détenir une action au moins. Comme pour l'exercice précédent, le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de sept membres dont trois indépendants (42.8%). La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Le Conseil d'administration compte deux femmes parmi ses 7 membres. Le Conseil s'engage à l'avenir dans ses propositions à l'Assemblée Générale à l'amélioration de sa gouvernance en ce qui concerne sa féminisation.

Nom	Fonction	Echéance
Henri Crohas	Président	AG approbation des comptes 2020
Isabelle Marlier Crohas	Administrateur	AG approbation des comptes 2020
Thomas Abramovici	Administrateur	AG approbation des comptes 2017
Loic Poirier	Administrateur	AG approbation des comptes 2020
Jean Rizet	Administrateur	AG approbation des comptes 2020
Jean Michel Seignour	Administrateur	AG approbation des comptes 2021 renouvellement en cours
Alice Crohas	Administrateur	AG approbation des comptes 2020

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Messieurs Jean RIZET, Jean-Michel SEIGNOUR et Thomas ABRAMOVICI n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant (le critère d'indépendance est apprécié au regard du code MIDDLENEXT recommandation N°8).

Les actions détenues par le personnel de la société représentaient en 2015 moins de 3% du capital social de la société (compte non tenu des actions détenues par Henri CROHAS, Président du Conseil d'administration et Loic Poirier, Directeur Général).

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2007, la société ARCHOS a adopté un règlement intérieur du Conseil qui détaille les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires (recommandation n°6 du code MIDDLENEXT).

Dans sa séance du 17 mars 2011, le Conseil d'administration a voté une mise à jour du règlement intérieur visant à son harmonisation avec les statuts et introduisant un article relatif au Comité d'Audit. Lors du Conseil d'administration en date du 11 décembre 2014 une nouvelle mise à jour a été réalisée.

2.1 Travaux du conseil :

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les membres du Comité d'entreprise sont systématiquement convoqués au même titre que les administrateurs de la Société et invités à participer aux différents Conseils d'Administration.

2.2 Les comités spécialisés

Conformément à la recommandation n° 12 du Code MIDDLENEXT, il existe deux comités spécialisés parmi les membres du Conseil d'Administration.

2.2.1 Le comité des rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité des rémunérations, mis en place depuis le Conseil du 27 juillet 2007. Sa mission a été revue lors du conseil du 11 décembre 2014.

Le comité des rémunérations est composé d'Isabelle CROHAS et Henri CROHAS.

Ce comité a pour mission :

- d'examiner toute candidature à la nomination, au renouvellement ou au remplacement de tout membre du Conseil, et de formuler à cet égard un avis ou une recommandation auprès du Conseil, notamment sur la base des critères visés à l'Article 9 « Charte de l'administrateur » du présent Règlement ;
- de formuler un avis ou une recommandation sur le recrutement des principaux membres de la direction du Groupe ARCHOS et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations, et plus généralement sur l'embauche de tout salarié dont le salaire est supérieur à 150.000 euros ;
- de faire au Conseil des recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du Groupe ARCHOS, et notamment les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

2.2.2 Le comité d'audit

Le comité d'audit d'ARCHOS créé par décision du Conseil d'administration du 4 juin 2010, s'est réuni en mars 2016 dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes annuels, et début août 2015, dans le cadre des travaux sur l'arrêté des comptes semestriels.

Monsieur Thomas ABRAMOVICI et Monsieur Jean-Michel SEIGNOUR, forment le comité d'audit et répondent tous deux aux conditions d'indépendance telles que définies par la recommandation N° 8 du code MIDDLENEXT.

Les deux administrateurs, membres du comité d'audit, ont, grâce à leur activité actuelle et/ou passée, acquis une expérience suffisante pour apprécier les travaux qui leur sont présentés par la direction financière lors des réunions du comité d'audit.

3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.1 Organisation

Le Président organise les travaux du Conseil dans le respect du Règlement intérieur, adopté le 27 juillet 2007 et amendé en mars 2011 et révisé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2014.

Aux séances obligatoires du Conseil d'administration (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires et les conditions prévues aux statuts et au Règlement intérieur.

3.2 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président cinq jours à l'avance par tous moyens, conformément au point 4 de l'article 9 des statuts de la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. La recommandation MIDDLENEXT n° 13 préconisant quatre réunions annuelles est ainsi respectée.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

3.3 Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Le Conseil a pris, au cours de l'exercice écoulé, un certain nombre de décisions visant notamment:

- L'approbation des comptes de l'exercice 2014 et des comptes du premier semestre 2015
- L'approbation du budget
- Les orientations de l'activité de la société
- Evolution des mandats sociaux
- Evolution de la gouvernance
- Allocation des jetons de présence et budget 2015
- Investissement par prise de participation dans LOGIC INSTRUMENT
- L'attribution de stock options et actions gratuites
- L'approbation des financements
- L'approbation du plan de recherche et développement
- D'une manière générale, l'ensemble des dispositions soumises au Conseil d'administration par obligation statutaire ou légale.

3.4 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil : les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société (Recommandation n°11 du Code MIDDLENEXT).

3.5 L'évaluation des travaux du Conseil

Afin de se conformer à la recommandation MIDDLENEXT n° 15, la société a prévu d'instaurer cette évaluation et de l'inclure à son ordre du jour de la première réunion du Conseil d'administration à chaque exercice.

En pratique, les administrateurs échangent les points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du Conseil ainsi que par échanges de courriers électroniques.

3.6 Les jetons de présence

L'enveloppe globale des jetons de présence a été modifiée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2011 a proposé de porter l'enveloppe à 50.000 euros en se basant sur une étude comparative prenant en compte d'autres sociétés cotées du compartiment C. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011 a approuvé cette décision et a appliqué la nouvelle enveloppe à l'exercice 2011 et suivants.

En application de la recommandation MIDDLENEXT n° 14, le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 14 mars 2014 a retenu le principe de répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des administrateurs et de leur appartenance à des comités spécialisés (comité des rémunérations et comité d'audit).

Ainsi, par application desdites règles, il a été attribué à vos administrateurs les jetons de présence suivants :

Description	Archos SA jetons de présence
Henri Crohas, Président du CA	6 852
Loïc Poirier, DG	1 370
Isabelle Crohas, Administrateur	6 852
Giuseppe Agnello, Administrateur	5 341
Jean Rizet, Administrateur	5 481
Thomas Abramovici, Administrateur	5 481
Jean Michel Seigneur, Administrateur	15 881
Alice Crohas, Administrateur	2 741
Total	50 000

3.7 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les dispositions de l'article 11 des statuts de la société encadrent les règles relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions peuvent se tenir au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation communiqué aux actionnaires. Les règles de calcul du quorum et de la majorité des actionnaires participant à l'assemblée sont déterminées par décret.

4. Pouvoirs du Président

Le 23 juin 2010, l'Assemblée Générale extraordinaire dans sa première résolution a mis fin aux limitations statutaires des pouvoirs du Président. Les pouvoirs du Président sont fixés par les lois et règlements en vigueur.

II. Rémunération des dirigeants

La question de la rémunération des membres du Conseil d'administration concerne principalement le Président et le Directeur Général.

1. Cumul avec un contrat de travail, rémunération variable, indemnités de départ

1.1 Rémunération du Président

Le Président ne cumule pas de contrat de travail avec son mandat social.

Le Président ne bénéficie pas d'indemnités de départ. La recommandation n°2 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la rémunération du Président a été révisée par décision des Conseils d'Administration des 10 octobre 2012, 22 mars 2013 et 6 août 2013. Cette rémunération fixée par les conseils n'a pas de part variable.

La société n'a pas mis en place un régime de retraite supplémentaire au bénéfice du Président. La recommandation n°4 du code MIDDLENEXT n'a donc pas vocation à s'appliquer.

1.2 Rémunération de l'administrateur salarié

Il n'y a pas d'administrateur salarié de la société en 2015.

2. Bons de souscription d'actions et stock-options

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 8 août 2014, a décidé de mettre en place un plan de stock-options (Plan n° 12) dans le cadre duquel il a attribué 1.120.000 stock-options au profit de certains managers dont le Président et le Directeur Général.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan de stock-options (Plan n°13) au profit de l'ensemble des salariés d'ARCHOS SA. Ce plan n° 13 attribue 36 000 stock-options au profit des salariés de la société pour une période d'exercice allant du 11 décembre 2016 au 11 décembre 2018 inclus, sans condition de performance.

III. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne en place au sein de chaque Société du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des Sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier mensuel ;
- la supervision et l'approbation par les directeurs du siège des opérations courantes des filiales ;
- la supervision de la majorité des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée.

Tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de chaque Société dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des Sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration ;
- le Directeur Financier Groupe, le Contrôleur Groupe et les correspondants administratifs et financiers locaux ;
- le contrôle des informations chiffrées au travers du responsable du système ERP du Groupe, dont le déploiement a été réalisé avec succès depuis 2006, dans les filiales européennes, suite à la réorganisation juridique mise en place au 1^{er} janvier 2006.

La Société met en œuvre des reportings comptables et financiers périodiques, analysés avec les responsables des filiales concernées. La périodicité des reportings dépend de la nature des informations (hebdomadaire ou quotidiennes pour les reportings de trésorerie et de chiffre d'affaires, mensuels ou trimestriels pour les reportings de résultats).

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables du Groupe et des responsables des entités concernées, au sein des :

- réunions budgétaires annuelles ;
- réunions stratégiques organisées régulièrement au cours de l'année.

La Société assure, dans le cadre de son service juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la Société (et le cas échéant, le traitement de ceux des filiales en liaison avec celles-ci) susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la Société et de ses filiales.

Concernant la comptabilité et la consolidation du Groupe, les règles sont définies au niveau du Groupe, par le Directeur Financier et le Contrôleur de gestion Groupe, qui s'assurent de la diffusion et de l'application auprès des différentes filiales.

IV. Dispositif Anti-OPA et Contrôle de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015 a procédé dans sa dix septième résolution à la délégation de sa compétence au Conseil afin d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société.

Fait à Igny,

Le 17 mars 2016

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ARCHOS SA

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ARCHOS SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 décembre 2015

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31 dec 2015 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Frais de Développement	(5)	2 138	2 003
Autres immobilisations incorporelles		146	232
Immobilisations incorporelles		2 284	2 235
Immobilisations corporelles	(6)	311	347
Autres actifs financiers non courants		387	381
Autres actifs non courants		2 637	4 484
Ecart d'acquisition		525	525
Actifs d'impôts différés		308	284
TOTAL ACTIF NON COURANT		6 452	8 255
Stocks	(8)	33 672	28 499
Clients et comptes rattachés	(10)	36 507	35 403
Autres créances courantes	(11)	12 904	15 997
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	12 431	10 655
TOTAL ACTIF COURANT		95 514	90 553
TOTAL ACTIF		101 966	98 808

PASSIF	Notes	31 dec 2015 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Capital apporté		15 359	14 151
Réserves consolidées		22 225	31 194
Résultat de l'exercice		-2 013	-12 982
Capitaux propres part du groupe		35 571	32 363
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 562	3 456
TOTAL CAPITAUX PROPRES		38 133	35 819
Dettes financières non courantes	(16)	4 692	4 539
Provisions pour avantages au personnel	(17)	509	684
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	(18)	1 355	1 401
Passifs d'impôts différés		3	2
TOTAL PASSIF NON COURANT		6 559	6 627
Dettes financières courantes	(16)	29 264	23 106
Fournisseurs et comptes rattachés		13 502	19 149
Autres provisions et dettes courantes	(19)	14 508	14 107
TOTAL PASSIF COURANT		57 274	56 362
TOTAL PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		101 966	98 808

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros

	Notes	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
		IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(20)	158 660	132 050
Coût de revient des ventes	(21)	132 588	109 122
MARGE BRUTE		26 072	22 928
Frais de recherche et développement	(21)	1 708	2 371
Frais commerciaux	(21)	12 533	11 664
Frais administratifs et généraux	(21)	13 153	14 616
Autres produits et charges d'exploitation			
Dépenses d'exploitation		27 394	28 651
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 322	-5 723
Autres produits et charges opérationnels	(23)	-504	-7 284
RESULTAT OPERATIONNEL		-1 826	-13 007
Résultat financier	(24)	14	233
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-1 812	-12 774
Impôts sur les bénéfices	(25)	-201	-208
RESULTAT NET		-2 013	-12 982
Part du groupe		-1 574	-11 841
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		-439	-1 141
Résultat Net par action en euros	(26)	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu		29 663 764	28 303 174
Résultat Net dilué par action en euros	(26)	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu		29 663 764	28 303 174

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 66% des actions détenues en 2014 contre 52,8% en 2015

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros								
IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	12 901	114 057	0	-89 860	0	37 097	0	37 097
Opérations sur capital	1 250	8 096				9 346		9 346
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				68		68		68
Variation de périmètre						0		0
Total des opérations avec les actionnaires	1 250	8 096	0	68		9 413		9 413
Résultat net de l'exercice				-1 389		-1 389		-1 389
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					96	96		96
Ecart de conversion				202		202		202
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-1 188	96	-1 092		-1 092
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	14 152	122 154	0	-90 981	96	45 418	0	45 418
Opérations sur capital						0		0
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				144		144		144
Variation de périmètre						0	3 456	3 456
Total des opérations avec les actionnaires	0	0	0	144		144	3 456	3 600
Résultat net de l'exercice				-12 982		-12 982		-12 982
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-219	-219		-219
Ecart de conversion				3		3		3
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-12 980	-219	-13 198		-13 198
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	14 152	122 154	0	-103 817	-123	32 363	3 456	35 819
Opérations sur capital	1 206	2 300				3 506		3 506
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				594		594		594
Options de conversion en action		13		1 000		1 013		1 013
Variation de périmètre				1 025		1 025	-894	131
Total des opérations avec les actionnaires	1 206	2 312	0	2 619		6 138	-894	5 244
Résultat net de l'exercice				-2 013		-2 013		-2 013
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					243	243		243
Ecart de conversion				-1 161		-1 161		-1 161
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 174	243	-2 931		-2 931
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2014 ET 2015

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
Résultat net	-2 013	-12 982
Ecarts de conversion (recyclables en résultat)	-1 161	3
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	243	-219
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-918	-216
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-2 931	-13 198

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
Résultat net consolidé	(2 013)	(12 982)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	(13)	10 599
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(922)	0
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	594	144
+/- Autres produits et charges calculés	(407)	(1 059)
+/- Plus et moins-values de cession	0	6
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>(2 761)</i>	<i>(3 292)</i>
+ Coût de l'endettement financier net	908	203
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	465	209
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(1 388)	(2 880)
- Impôt versé	0	0
	0	0
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	(6 533)	(11 141)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(7 921)	(14 021)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 119)	(1 539)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	92
+/- Incidence des variations de périmètre	0	162
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	(85)	936
+ Subventions d'investissement reçues	702	426
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	(990)	(2 310)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 492)	(2 234)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 815	3 491
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	0
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	(2 000)	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 760	0
- Remboursements d'emprunt	(162)	(213)
- Intérêts financiers nets versés	14	(203)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (2)	6 758	10 086
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	11 185	13 161
+/- Incidence des variations des cours des devises	5	(1)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 777	(3 094)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	10 655	13 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	12 431	10 655
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 777	(3 094)

(1) La reprise de provision classée en Autres produits opérationnels dans le compte de résultat et liées aux stocks PCP(Cf. Faits Marquants de l'exercice dans le Rapport de gestion) a été positionnée dans la variation du BFR liée à l'activité pour 5,6 M€ (variation de Stocks). En 2014, la dotation initiale était classée dans la CAF.

(2) Part des factors au 31/12/2015 : 19 401 K€ contre 16 684 K€ au 31/12/2014

COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2015

TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fonds de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
		IFRS	IFRS
Stocks	(8)	53 139	48 735
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	36 832	36 089
Autres créances (1)	(11)	9 129	12 553
Fournisseurs et comptes rattachés		13 502	19 149
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)		4 785	4 306
Autres dettes (2)		9 544	9 187
Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)		71 269	64 736

(1) retraitées des subventions à recevoir et des créances de crédit d'impôt recherche, celles-ci étant traitées en tant que flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des comptes de subventions, ces derniers ayant été retraités pour calculer la CAF

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 10 juin 2016.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le chiffre d'affaires

En M€	2015	2014	Var en M€	Var en %
Europe	114,5	100,2	14,3	14%
Reste du monde	35,8	25,1	10,7	43%
Logic Instrument *	8,4	6,8	1,6	23%
TOTAL	158,7	132,1	26,6	20%

* 2014 : inclut les ventes de Logic Instrument à compter du 23/01/2014 date de l'investissement d'ARCHOS dans la société

Le chiffre d'affaires 2015 s'établit à 158,7 M€ en progression de 20% par rapport à l'exercice 2014. Le Groupe enregistre pour le quatrième trimestre consécutif des revenus en forte croissance.

Résultats

La marge brute du Groupe s'élève à 26,1 M€ sur 2015 contre 22,9 M€ en 2014 soit une progression de 14%. Le taux de marge brute ressort à 16,4% du chiffre d'affaires soit une baisse faciale de 1 point par rapport à 2014 mais il convient de rappeler que l'an passé avait été fortement impacté par des transactions non-récurrentes (reprises de provisions et de dettes devenues sans objet et comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football) qui avaient amélioré le taux de marge de 2,5 points. Aussi à périmètre comparable, le taux de marge de la société est en amélioration par rapport à l'an passé. De plus, au second semestre 2015, le taux de marge ressort en hausse de 5,7 points par rapport au premier semestre à 18,9% du chiffre d'affaires. La société commence à tirer profit des efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits. Le groupe a également été en mesure de s'adapter à la baisse de l'euro contre le dollar.

Les charges d'exploitation s'établissent à 27,4 M€ contre 28,6 M€ en 2014. La gestion rigoureuse d'ARCHOS permet une forte baisse des charges d'exploitation qui s'établissent désormais à 17,3% du chiffre d'affaires contre 21,7% en 2014

Les dépenses de recherche et développement sont de 1,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

Les frais commerciaux (Ventes et Marketing) s'élèvent à 12,5 M€ contre 11,7 M€ en 2014. La hausse de ces dépenses est corrélée à la croissance importante de l'activité (chiffre d'affaires en croissance de 20% par rapport à 2014) et le Groupe a continué à investir afin d'augmenter la visibilité de sa marque notamment grâce à son partenariat avec la Fédération Française de Football (signé en juin 2014) conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

Les dépenses administratives et générales s'élèvent à 13,2 M€ contre 14,5 M€ en 2014. La diminution de ces dépenses s'explique principalement par une rationalisation importante des dépenses de sa filiale LOGIC INSTRUMENT. Le Groupe continue de maintenir ses efforts en termes de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

Le résultat opérationnel courant est une perte de -1,3 M€ sur l'exercice contre -5,7 M€ en 2014. Compte tenu d'une perte au 1^{er} semestre 2015 de -3,7 M€, le second semestre se conclut sur un résultat opérationnel courant de +2,3 M€.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -0,5 M€ contre -7,3 M€ en 2014. Il convient de rappeler qu'ARCHOS avait assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Le Groupe avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€ dans ses comptes l'an passé. Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répondait pas aux relances faites par les avocats. Le Groupe avait alors estimé que les chances de récupérer le stock étaient faibles et ainsi la valeur résiduelle du stock avait été provisionnée pour un montant de 1,5 M€. La résolution de ces litiges a eu lieu en 2015 (cf. Autres faits marquants de la période) et le Groupe a revendu une majeure partie des produits récupérés pour un montant de 0,4 M€ enregistré en Autres produits opérationnels (il n'y a pas eu de coût lié à ces ventes compte tenu de la provision complète de la valeur des produits en fin d'année 2014). Par ailleurs, le Groupe a provisionné en Autres charges opérationnelles un risque lié à un litige avec l'ancien dirigeant d'une filiale compte tenu de deux procédures engagées en 2015 (Cf. Autres Faits marquants de la période).

Le résultat financier consolidé présente un solde nul contre un solde positif de 0,2 M€ en 2014. L'essentiel des produits financiers enregistrés sur la période provient de l'impact du change sur nos positions en devises étrangères en fin d'année. Ces produits viennent compenser les autres charges financières de la période correspondant aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus.

Les impôts courants et différés représentent une charge nette de -0,2 M€, stable par rapport à l'an passé.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -2 M€. Compte tenu d'une perte nette au 1^{er} semestre 2015 de -3,5 M€, le second semestre 2015 ressort avec un résultat net de +1,5 M€.

Augmentations de capital d'ARCHOS

Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Sur le second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.

Changement de périmètre

Le 16 février 2015, ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

ARCHOS détient ainsi 47,2% du capital de la société, après avoir tenu compte de l'effet dilutif des autres augmentations de capital liées aux OCABSA, expliquées dans le paragraphe ci-dessous.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé (cf communiqué de presse du 12 juin 2015 : *Archos sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans*).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€. LOGIC INSTRUMENT a émis 50 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€ (cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : *LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans*) A la clôture, ces deux emprunts sont inscrits dans les comptes consolidés pour une valeur de 1,1 M€.

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'obligation convertible en actions a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette pour 1,1 M€ et d'une partie dérivée pour un montant total de 0,2 M€,
- les BSA ont été traités comme un instrument de capitaux propres et comptabilisés pour un montant de 1 M€.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31 décembre 2015, l'action s'est éteinte, sans conséquence pour le Groupe.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée.

A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire et ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société a procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014 ni en 2015.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Sur 2015, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

Assignment devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner

Le droit Hong Kongais prévoit la possibilité d'introduire une période de médiation au cours d'une procédure judiciaire. Ainsi le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable.

A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770 KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060 KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant ce stock pour un montant de 8,1 M€.

Défaillance du sous-traitant EKEN

ARCHOS travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'avait plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourrait permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,5 M€ a été intégralement reprise.

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont

été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception de l'application des nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2015 suivantes :

- **IFRIC 21** « Taxes »
- **IFRS 1 (Basis for Conclusions)** : Notion de « effective IFRSs »
- **IFRS 3** : Exclusions du champ d'application des formations de partenariats
- **IFRS 13** : Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette
- **IAS 40** : Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises

Ces nouvelles normes et interprétations ainsi que l'ensemble des nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ARCHOS. Il convient de noter que la société applique depuis le 1^{er} janvier 2015 IFRIC 21. Son application est rétrospective, mais présente un impact peu significatif au regard des comptes présentés. En conséquence, il a été décidé de ne pas présenter rétrospectivement l'impact d'IFRIC 21 sur les comptes du 31 décembre 2015.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

1.3.– Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur utilisée par ARCHOS

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,
- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC, LOGIC GMBH et LOGIC INSTRUMENT Mildef Systems

Il convient de noter que les deux filiales suivantes ont été dissoutes courant 2015 et ne font désormais plus partie du périmètre de consolidation :

- ARCHOS Inc. basée à Denver, Colorado, Etats-Unis,
- ARCHOS UK Limited, basée au Royaume-Uni.

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux régions commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Il s'agit des régions « Europe et Amérique du Nord » et « Reste du monde ».

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des régions commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires.

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

2.3 – Opérations en devises étrangères

(a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(b) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(a) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

(b) Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants

avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d’impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d’indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l’actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l’actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d’impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d’analyser la valeur d’utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d’une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d’indice de perte de valeur à la date de clôture et n’ont donc pas fait l’objet de test d’impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d’exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu’à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l’échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d’actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c’est-à-dire la date à laquelle le Groupe s’engage à acheter ou vendre l’actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage, la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de

l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

(a) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

(b) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,

- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvert. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1- Risques financiers

3.1-1 - Risque de liquidité

Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-15	31-déc.-14
	IFRS	IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes financières non courantes	4 692	4 539
Total dettes financières non courantes	4 692	4 539
Dettes financières courantes		
Autres dettes financières courantes	9 849	6 405
Dettes financières courantes (Factor)	19 401	16 684
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	15	17
Total dettes financières courantes	29 264	23 106
Total dettes financières brutes	33 956	27 645
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-12 431	-10 655
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	21 525	16 990

Au 31 décembre 2015, les dettes financières non courantes s'élevaient à 4,7 M€ (contre 4,5 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- à des avances remboursables et des prêts à plus d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 2,4 M€,
- au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par Oséo-BPI pour 1,8 M€ et,
- à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Au 31 décembre 2015, les autres dettes financières courantes hors factor s'élevaient à 9,8 M€ (contre 6,4 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- au financement par Oséo-BPI du crédit d'impôt recherche pour les années 2011 et 2012 qui seront remboursés en 2016 pour 2,7 M€,
- à des avances remboursables et des prêts à moins d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 0,2 M€,
- au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 6 M€, et
- d'emprunts obligataires comptabilisé au coût amorti pour 1,1M€.

En milliers d'euros

	31-Dec-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
Situation nette de trésorerie		
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	15	17
Total découverts bancaires	15	17
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	12 431	10 655
Total disponibilités	12 431	10 655
Total Situation nette de trésorerie	12 416	10 638

Au 31 décembre 2015, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 12,4 M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

3.1-2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Ventes réalisées	27 946	10 704
Achats réalisés	130 186	829

Le Groupe n'a pas de couverture en devises au 31 décembre 2015

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2015

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP	AUTRES
Actifs	16 448	1 293	2 485
Passifs	23 422	20	2 485
Position nette avant gestion	-6 974	1 273	0
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	-6 974	1 273	0

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP	AUTRES
Actifs	18 093	1 422	2 734
Passifs	25 764	22	2 734
Position nette avant gestion	-7 672	1 401	0
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	-7 672	1 401	0

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de -570 millions d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.1-3 – Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2015 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement Oseo-BPI des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers Oseo-BPI au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

3.1-4 – Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2015.

3.1-5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

3.1-6 – Risque pays

ARCHOS a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (Nigeria, Egypte).

- Évolution du contexte économique

ARCHOS a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois sur 2014 et à continuer sa chute sur 2015 et (2) par une inflation qui s'établit autour de 10% . Dans ce contexte économique difficile , le maintien de bonne relation commerciale est rendu plus difficile.

D'un point de vue financier, ces risques pays sont pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses clients russes avant livraison des produits.

3.2 – Risques liés au secteur d'activité de la Société

L'ensemble des risques liés au secteur d'activité est énoncé dans le document de référence 2010 au paragraphe 4.3 « Risques liés au secteur d'activité de la Société ». A la connaissance de la Société, les facteurs de risques décrits dans ce document n'ont pas évolué sur la période.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont respectivement émis 500 obligations et 100 obligations convertibles en actions leur permettant d'obtenir un financement de 5 M€ et 1 M€ sur le début d'année 2016.

Contentieux avec l'ex Président Directeur Général de LOGIC INSTRUMENT

Le Tribunal de Commerce de Pontoise a condamné ARCHOS le 2 mars 2016 à verser une indemnité à l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT suite à une procédure intentée par ce dernier. ARCHOS a provisionné le montant de la condamnation rendue en première instance mais a fait appel de cette décision dont elle conteste le fondement. En parallèle de cette procédure, une action a été également engagée par l'ancien DG de LOGIC INSTRUMENT devant le Conseil des Prud'hommes. Dans le cadre de son arrêté des comptes, le Groupe a tenu compte de ces deux procédures débutées courant 2015, en constituant une provision pour risques sur la base de sa meilleure estimation du risque financier encouru.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-15			31-déc-14		
	Valeur brute	Amortiss. IFRS	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss. IFRS	Valeur nette
Frais de développement	8 224	-6 086	2 138	7 200	-5 198	2 002
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	628			954		
Total	8 224	-6 086	2 138	7 200	-5 198	2 002

Les immobilisations en cours de 628 milliers d'euros sont relatives à ARCHOS SA pour 406 milliers d'euros et à LOGIC INSTRUMENT pour 223 milliers d'euros.

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2011	483	798	6	12	1 300	-1 300	0
Frais capitalisés en 2012	1652	736	190	89	2 667	-2 667	0
Frais capitalisés en 2013	717	991	64	67	1 838	-1 711	128
Frais capitalisés en 2014	738	588	25	46	1 397	-237	1 160
Frais capitalisés en 2015	669	250	22	83	1 023	-172	851
Total	4 258	3 363	307	296	8 224	-6 086	2 138

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 122 milliers d'euros en 2015.

LOGIC INSTRUMENT contribue à la valeur nette des frais de développement pour 484 milliers d'euros (dont 208 milliers d'euros d'immobilisations non amorties capitalisées en 2015).

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS			31-déc-14 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	852	-731	121	843	-643	201
Logiciels	1050	-1026	25	1046	-1015	31
Total	1 902	-1 756	146	1 890	-1 658	232

La variation des brevets correspond aux acquisitions de l'année pour 9 milliers d'euros.

La hausse de la valeur brute des logiciels est uniquement liée à des impacts de réévaluation d'actif au cours de clôture. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles de LOGIC INSTRUMENT représentent 92 milliers d'euros en valeur brute. Elles sont intégralement amorties au 31 décembre 2015.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS			31-déc-14 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	2 809	-2 804	5	2 787	-2 780	6
Autres immob. corporelles	2 657	-2 351	306	2 597	-2 257	340
Total	5 466	-5 155	311	5 384	-5 037	347

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2015 s'élève à 82 milliers d'euros et les mises au rebut à 123 milliers d'euros. Les immobilisations corporelles de LOGIC INSTRUMENT représentent 507 milliers d'euros en valeur brute et 115 milliers d'euros en valeur nette.

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants, d'un montant de 2 637 M€, sont composés des crédits d'impôts recherche (CIR) 2013, 2014, 2015 à recevoir, ainsi que du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) relatifs aux années 2014 et 2015.

NOTE 8 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Matières premières et composants	425	1 035
Produits finis	47 097	47 700
Total Stock brut (1)	47 522	48 735
Matières premières et composants	-328	-1 035
Produits finis et travaux en cours	-13 523	-19 202
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-13 850	-20 237
Total	33 672	28 499

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation des provisions pour dépréciation des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Au 1er janvier	-20 237	-10 610
variation de périmètre		-1 267
Ecart de conversion et autres	-287	-104
Dépréciations constatées	-4 831	-11 250
Reprise de provisions pour dépréciations	11 505	2 995
A la clôture	-13 850	-20 237

La reprise de provisions de 11 505 milliers d'euros correspond, pour 9 574 (dont 5 675 milliers d'euros comptabilisés entre autres produits opérationnels) à la dépréciation constatée sur le stock PCP et Eken au cours des années passées et plus particulièrement 2014. Au cours de l'année 2015, la quasi-intégralité des stocks de ces deux fournisseurs a été revendue pour une valeur de 0,5 M€. Il reste encore 1 333 milliers d'euros de ce stock dans les comptes à fin 2015 provisionné à 100% (Cf. « Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 »).

Les stocks nets s'élèvent à 34 M€ contre 29 M€ fin 2014 la société s'étant approvisionnée plus en amont afin de mieux servir les commandes du premier trimestre 2016.

NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS A COURT TERME

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Autres actifs financiers non courants	387	381
Autres actifs non courants	2 637	4 484
Clients et comptes rattachés	36 507	35 403
Autres créances courantes	12 904	15 997
Prêts et créances	52 435	56 265
Actifs financiers courants		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 431	10 655
Actifs valorisés à la juste valeur	12 431	10 655

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11.

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	36 832	36 089
Pertes de valeur	-325	-686
Montant net	36 507	35 403

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Les soldes clients de 36,5 M€ au 31 décembre 2015 sont globalement stables s'expliquant par un chiffre d'affaires réalisé sur les 2 derniers mois quasi équivalent à ceux constatés l'année passée. Au 31 décembre 2015, les créances cédées aux factors représentent un montant de 25,4 M€ à fin 2015 contre 23,8 M€ l'an passé.

Echéancier des créances commerciales

En milliers d'euros

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	0 - 30 jours	Non échus et échus depuis moins de 30 jours	Solde
Créances	1 252	1 390	2 198	6 222	25 771	36 832
Pertes de valeurs	-325	0	0	0	0	-325
Total	926	1 390	2 198	6 222	25 771	36 507

Une provision pour avoir à emettre ainsi que pour RFA antérieures d'un montant total de 2,4M€ couvre les créances échues à plus de 91 jours.

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15	31-déc-14
Au 1er janvier	-686	-439
Ecart de conversion et autres	0	-2
Dépréciations constatées	-43	-259
Reprise de provision pour dépréciations	404	14
Au 31 décembre	-325	-686

NOTE 11 - AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
TVA à récupérer	614	333
Autres créances fiscales et sociales	3 598	2 629
Fournisseurs débiteurs	7 071	10 505
Charges constatées d'avance	508	849
Autres débiteurs	1 113	1 681
Montant net	12 904	15 997

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

« Autres créances fiscales et sociales » : ce poste regroupe principalement des créances relatives aux crédits d'impôts recherche (CIR) 2011 et 2012. Les crédits d'impôts recherche de 2013, 2014, et 2015 sont classés en « autres actifs non courants » compte tenu de leur échéance. Les CIR 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un financement par Oséo-BPI pour une valeur respective de 0,9 M€ et 1,1M€ que l'on retrouve au passif en « Autres dettes courantes » (Cf. notes 3.11 et 16).

« Fournisseurs débiteurs » : ce poste regroupe des avances sur commandes faites aux fournisseurs pour un montant de 7,1 M€ (dont 0,7 M€ sont financées par des industriels chinois et classées en Dettes financières courantes) contre 8 M€ en 2014.

Autres débiteurs : ce poste est majoritairement constitué de réserves non tirées sur factor pour un montant de 0,8 M€ et de subventions d'investissement à recevoir de l'Etat relatives à des projets de Recherche et Développement pour 0,3 M€ contre 1 M€ en 2014.

NOTE 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

En 2015, nous avons comptabilisé des instruments financiers dérivés correspondant à l'option de conversion de l'emprunt obligataire convertible en actions. Ces instruments dérivés totalisent un montant de 212,1 K€.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Dépôts bancaires à court terme	0	0
Banque et liquidités	12 431	10 655
Total trésorerie	12 431	10 655

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
EUR	6 553	6 074
USD	2 923	3 689
Autres	2 955	891
Total trésorerie	12 431	10 655

NOTE 15 – CAPITAL APORTE

Le capital social est composé de 30.717.923 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

Composition du capital social

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-12]

Différentes catégories de titres	Nombre de titres				
	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	28 303 174	2 414 749		30 717 923
Action de préférence	0,50 €	0			0
Total		28 303 174	2 414 749	0	30 717 923

Capital social au 31/12/2015 15 358 961,50 euros

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple au 31 décembre 2015.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2). Aucun nouveau plan n'a été proposé en 2015.

De plus, le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé l'attribution de 218.000 actions gratuites au profit du Directeur Général. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 11 décembre 2016 si le Directeur Général a continué à exercer ses fonctions pendant cette période.

Détail des réserves consolidées

En milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-14
Prime d'émission	124 466	122 153
Part de l'obligation convertible	1 000	0
Part des résultats accumulés (hors résultat 2014)	-104 163	-91 181
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	922	225
Total	22 225	31 197

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-14
Dollar US	-419	892
Livre Sterling	0	-55
Autres devises	240	145
Total	-179	983

Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2015, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

NOTE 16 – ENDETTEMENT

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31 décembre 2015	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Dttes financières non courantes				4 692		4 692
Total Dettes financières non courantes	0	0	0	4 692	0	4 692
Autres dettes courantes	7 203	128	2 518			9 849
Dettes courantes (Factor)		19 401				19 401
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	15					15
Total Dettes financières courantes	7 218	19 528	2 518	0	0	29 264

Les dettes financières non courantes regroupent essentiellement le financement par le BPI des crédits d'impôt recherche (CIR) 2013 et 2014 pour 1,8 M€. En 2015, ARCHOS a obtenu un prêt pour l'industrialisation – commercialisation de la BPI d'un montant de 0,9 M€ qui vient s'ajouter au prêt à taux zéro de 1,1 M€ obtenu fin 2014 pour financer des projets innovation.

Les dettes financières courantes passent de 23,1 M€ en 2014 à 29,3 M€ fin 2015. Elles se composent à hauteur de 19,4 M€ de dettes envers des factors contre 16,7 M€ à fin 2014.

Les autres dettes financières courantes sont de 9,8 M€ à fin 2015. Le Groupe a augmenté ses financements auprès d'industriels chinois passant ainsi de 2,7 M€ à fin 2014 à 6 M€ fin 2015. ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont émis chacune un emprunt obligataire convertible (OCABSA) sur 2015, la dette restant à rembourser au 31 décembre 2015 est de 1,1 M€. Enfin, le Groupe fait financer ces CIR 2011 et 2012 auprès de la BPI pour 2,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

NOTE 17 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation des engagements	1,90%	1,80%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a eu aucun règlement effectué au titre des cessations de services en France.

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

En milliers d'euros	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	47
Coût financier	10	9
Prestations payées	0	0
Charge d'indemnité de départ à la retraite	69	56

Evolution de l'engagement de retraite

En milliers d'euros	2015	2014
Engagement en début d'exercice	684	322
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	47
Coût financier	10	9
Prestations payées	0	0
Gains et pertes actuariels	-243	219
Incidence variation de périmètre	0	86
Engagement en fin d'exercice	509	684

La ligne « Incidence variation de périmètre » correspond à la contribution au 31 décembre 2014 de l'engagement de retraite des salariés de LOGIC INSTRUMENT SA.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES NON COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non consommées	31-déc-15
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Provision pour garantie	989	-	-	-332	658
Provision pour litiges	412	697	-176	-236	697
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	0
Montant net	1 401	697	-176	-568	1 355

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

En 2014, une provision pour litiges couvrant une provision pour frais d'avocat à venir relatif au litige PC Partner (Cf. « Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015) avait été constatée. En 2015, cette provision a été intégralement reprise, seule une charge de 176 K€ a été constatée, le litige ayant trouvé un terme plus rapidement que prévu suite à un accord amiable entre les parties.

Au 31 décembre 2015, une dotation de 697 K€ a été comptabilisée pour couvrir un litige dans le cadre de deux procédures juridiques débutées au cours de l'exercice.

NOTE 19 – AUTRES PROVISIONS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	8 145	5 102
Créateur divers	1 543	3 549
Autres passifs financiers		840
Dettes sociales	2 267	2 891
TVA	2 235	1 119
Autres dettes fiscales et taxes	311	484
IS à payer	7	122
Total	14 508	14 107

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

Les créateurs divers regroupent essentiellement des avances reçues sur commandes pour un montant de 0,9 M€ contre 3,2 M€ en 2014 et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS participe à des projets tels que DYSE, Quatro, Smart 4G, FIRE, M4 4G et REVAD, et plus récemment, en décembre 2014, au projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 4,7 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,7 millions d'euros a été perçu en 2015 venant compléter les sommes reçues en 2014 pour 0,4 millions d'euros et antérieures pour 3,2 millions d'euros. Il reste à recevoir 0,3 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2015,

un montant de 0,2 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat comme l'an passé en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an. Par rapport à la dernière clôture, elles diminuent de 0,6 M€ dont la moitié est due à la baisse des dettes envers les organismes sociaux de la filiale LOGIC INSTRUMENT compte tenu de la baisse des effectifs.

NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

Au 31 décembre 2015

Description	Europe & Amérique du Nord	Reste du monde	Total groupe
Ventes nettes	133 341	25 319	158 660
Actifs sectoriels	63 332	6 682	70 014

Au 31 décembre 2014

Description	Europe et Amérique du Nord	Reste du monde	Total groupe
Ventes nettes	106 950	25 100	132 050
Actifs sectoriels	58 458	10 049	68 507

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

NOTE 21 – CHARGES PAR NATURE

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	126 557	104 043
Frais de personnel (voir note 22)	12 057	12 429
Transports de produits	6 031	5 080
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	58	2 169
Autres charges	15 278	14 052
Total des charges par nature	159 982	137 773

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.

NOTE 22 – EFFECTIFS

22.1. Effectifs par entité

Entités / Localisations	31-déc-15	30-juin-15	31-déc-14	30-juin-14
ARCHOS SA	77	76	71	76
ARCHOS Inc	0	0	0	0
ARCHOS UK	0	0	0	1
ARCHOS GmbH (Germany)	18	18	17	14
AppsLib	0	0	0	0
ARCHOS AG (Suisse)	0	0	0	0
ARCHOS Italia	0	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	41	39	59	59
ARCHOS Spain	2	1	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	19	19	31	36
Total	157	153	179	187

En milliers d'euros

Description	31-déc-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
Salaires et rémunérations	8 235	8 683
Charges sociales	3 147	3 157
Charges sociales sur stock-options et actions gratuites (*)	0	389
Coût des régimes à prestations définies	81	56
Plans d'options sur actions	594	144
Total	12 057	12 429

(*) correspond aux charges patronales Urssaf dues par ARCHOS compte tenu de l'attribution courant 2014 de deux plans de stock-options (n°12 et 13, cf. ci-après) et d'actions gratuites

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2015, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 198 milliers d'euros et dans les charges sociales à 641 milliers d'euros.

22.2. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

La norme n'est ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveaux plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7/11/2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. En 2012, le plan 11 est devenu caduc, les objectifs fixés par ce plan n'ayant pas été atteints. Ainsi, ce plan n'est pas repris dans les tableaux ci-après.

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours de l'action retenu	Prix exercice
9	06/11/07	73,40%	4,26%	0	20,20 €	19,78 €
10	23/12/09	70,00%	3,48%	0	2,95 €	3,40 €
12	08/08/14	50,00%	0,20%	0	2,84 €	2,70 €
13	11/12/14	50,00%	0,20%	0	2,41 €	2,29 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13
Date d'octroi par le Conseil	06/11/07	23/12/09	08/08/14	11/12/14
Date de début d'exercice des options	06/11/09	23/12/09	08/08/17	11/12/16
Date de fin d'exercice des options	06/11/11	23/12/13	08/08/19	11/12/18
Date d'expiration des options exercées	05/11/17	22/12/19	08/08/19	11/12/18
Nombre initial d'options attribuées	192 500	136 304	1 120 000	36 000
Prix de souscription	19,78 €	3,40 €	2,70 €	2,29 €

La valorisation prend en compte une hypothèse d'exercice anticipé avant démission sur la base d'un taux annuel de sortie de 6,5% pour le plan 9, plan 10 et 11.

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
9	192 500	12,17	2 342 725	71 250
10	136 304	2,23	303 958	124 304
12	1 120 000	0,87	977 760	1 120 000
13	36 000	0,80	28 140	33 000
Total	1 484 804		3 652 583	1 348 554

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

Le coût des stock-options correspondant à l'étalement de la juste valeur des options sur la période d'acquisition des droits, s'élève à 339 milliers d'euros en 2015 contre 144 milliers d'euros en 2014 (plans n°12 et n°13 attribués courant 2014).

Aucune option n'a été exercée en 2014 et 2015.

NOTE 23 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	919	0
Autres charges opérationnelles	-1 423	-7 284
Total	-504	-7 284

Au 31 décembre 2014, les autres charges opérationnelles correspondent à la provision pour dépréciation des stocks du sous-traitant PC Partner avec qui la société a démarré un recours devant le tribunal de Hong Kong et des stocks du sous traitant Eken rencontrant de grave difficultés financières.

Au 31 décembre 2015, les autres produits opérationnels correspondent principalement à la reprise de provision des frais d'avocat comptabilisés en 2014 pour 0,4 M€ et la vente exceptionnelle des produits PCP / Eken récupérés en 2015 pour 0,4 M€. Les autres charges opérationnelles correspondent à la provision de litiges avec l'ancien PDG de la filiale LOGIC INSTRUMENT, aux frais d'avocat réellement encourus dans le litige avec PCP pour 0,2M€, à une perte de 0,3 M€ suite aux négociations avec PCP pour mettre fin au litige en 2015 et à un redressement de 0,3 M€ suite à un contrôle fiscal portant principalement sur les CIR 2011 à 2013.

NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre	31 décembre
	2015	2014
	IFRS	IFRS
Gain de change	4 244	4 001
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	1 142	
Autres produits financiers	368	28
Produits financiers	5 755	4 029
Perte de change	4 155	3 211
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	309	
Charges d'intérêts	1 248	562
Autres charges financières	29	22
Charges financières	5 741	3 796
Total	14	233

Le résultat financier consolidé présente un solde nul contre un solde positif de 0,2 M€ en 2014. L'essentiel des produits financiers enregistrés sur la période provient de l'impact du change sur nos positions de devises étrangères en fin d'année. Ces produits viennent compenser les autres charges financières de la période correspondant aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus.

NOTE 25 – CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
(Charges) / Produits d'impôts courants	-225	-212
(Charges) / Produits d'impôts différés	24	3
Total	-201	-209

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA en 2015) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros	Taux d'imposition en %
Résultat avant Impôt	-1 812	
Produit / (Charge) fiscale théorique	604	33,33%
Impact retraitements de consolidation	-400	
Imposition forfaitaire & CVAE	-109	
Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères	16	
Perte de l'exercice non activée	-453	
Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés	-23	
Utilisation de déficits reportables sur l'année	164	
Produit / (Charge) fiscale réelle	-201	
	-201	

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 122 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 308 K€ principalement composé de déficits reportables.

NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'options attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'administration du 22 janvier 2007 a attribué 131.000 options par la mise en

place d'un 8^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a attribué 315.000 options par la mise en place d'un 11^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le nombre d'options restant exerçables sur ces plans s'élève à 195.554 et ne concernent plus que les 9^{ème} et 10^{ème} plans (cf. note 22.2).

En date du 7 avril 2005, le Groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553.040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en actions à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le Groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Au cours du premier semestre 2011, le second emprunt Echostar d'un montant de 5 millions d'euros ainsi que ses intérêts, payables en actions, ont été remboursés en numéraire.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société. Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la création de 774.712 nouvelles actions dont 765.712 résultant de l'exercice d'autant de Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) émis le 22 décembre 2010 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010. Aucun autre exercice de BSA n'a été réalisé à l'issue de la période d'exercice qui a pris fin en 2012.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 21 décembre 2011 à l'émission de 275 693 de Bons de Souscription d'Actions intégralement réservés à 5 cadres dirigeants de la Société. Aucune action n'a été créée par l'exercice de ces Bons de Souscriptions à l'issue de la fin de la période d'exercice qui a pris fin le 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2012, a décidé de mettre en place un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale, faisant ainsi usage de la délégation qui lui a été conférée par les 5^{ème} et 6^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 juin 2010.

Le PACEO® pouvait être utilisé à tout moment pendant une durée de 3 ans à la seule initiative d'ARCHOS, dans la limite de 2.500.000 actions nouvelles. L'intégralité des actions liées à ce PACEO® a été souscrite au cours de l'exercice 2013 en 3 tirages successifs :

- Le 15 janvier 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 11 septembre 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2013 pour 500.000 actions nouvelles.

Le 12 novembre 2013, ARCHOS a annoncé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres PACEO® avec Société Générale, exerçables par tranches à la demande d'ARCHOS, sur délégation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013. Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ARCHOS, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 2.800.000 actions (soit 9.9% du capital actuel).

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

Note 26 - Résultat par action

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						
Période	Date mouvement	Mvt sur nb actions	Jours	Variation	Solde	Moyenne mensuelle pondérée
janv-15			31		28 303 174	2 403 831
févr-15	Augmentation de capital	13-févr-15	28	1 200 000	29 503 174	2 220 383
mars-15			31		29 503 174	2 505 749
avr-15			30		29 503 174	2 424 918
mai-15			31		29 503 174	2 505 749
juin-15			30		29 503 174	2 424 918
juil-15	Conversion OCA	01-juil-15	31	54 886	29 558 060	
juil-15	Conversion OCA	15-juil-15	31	57 643	29 615 703	
juil-15	Conversion OCA	16-juil-15	31	57 257	29 672 960	2 513 610
août-15	Conversion OCA	03-août-15	31	52 935	29 725 895	
août-15	Conversion OCA	25-août-15	31	66 826	29 792 721	
août-15	Conversion OCA	31-août-15	31	66 872	29 859 593	2 526 773
sept-15	Conversion OCA	16-sept-15	30	101 876	29 961 469	
sept-15	Conversion OCA	28-sept-15	30	144 381	30 105 850	2 460 743
oct-15	Conversion OCA	14-oct-15	31	32 847	30 138 697	
oct-15	Conversion OCA	21-oct-15	31	131 547	30 270 244	
oct-15	Conversion OCA	28-oct-15	31	105 897	30 376 141	2 564 515
nov-15	Conversion OCA	12-nov-15	30	198 445	30 574 586	2 506 429
déc-15	Conversion OCA	07-déc-15	31	143 337	30 717 923	2 606 145
TOTAL			365			29 663 764

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Résultat Net par action en euros	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu	29 663 764	28 303 174
Résultat Net dilué par action en euros	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu	29 663 764	28 303 174

Au 31 décembre 2015, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties ainsi que l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net au cours de l'année 2015. Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

NOTE 27 – ENGAGEMENTS

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Cautions de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés Crédits documentaires Instruments financiers de change Gage d'instruments financiers				
Autres engagements donnés Crédit-bail				
TOTAL	0	0	0	0

Il n'y a pas d'engagements donnés ni reçus à la clôture.

27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent au 31 décembre 2015 à 579 milliers d'euros dont 195 milliers d'euros relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Moins d'un an	534	562
Plus d'un an et moins de 5 ans	118	532
Plus de 5 ans		0
Total	652	1 094

LOGIC INSTRUMENT représente 162 milliers d'euros à un an et 78 milliers d'euros entre un et cinq ans.

NOTE 28 – LITIGES

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette

raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31/12/2015, l'action s'est éteinte, sans conséquences pour le Groupe.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclus) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordé à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. En tout état de cause, le bailleur reprendra entièrement les locaux vacants à sa charge à compter de la prochaine échéance triennale, soit en janvier 2017

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,
- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le

prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,

- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2015, ces trois conventions ont engendré une facturation d'un montant de 41 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT.

NOTE 30 – REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	LOGIC			Total
	Archos SA	ATH (*)	INSTRUMENT	
Rémunérations et assimilés	385	261	0	647
Engagements de retraite	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0
Total	385	261	0	647

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

Le montant indiqué de 385 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

NOTE 31 – CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2015	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			2 637			2 637	2 637
Clients			36 507			36 507	36 507
Autres créances courantes			12 904			12 904	12 904
Actifs financiers courants						0	0
Placements à court terme						0	0
Trésorerie	12 431					12 431	12 431
Total actifs financiers	12 431	0	52 048	0	0	64 479	64 479
Autres dettes financières non courantes				4 692		4 692	4 692
Autres dettes financières à court terme	27 915			1 137	212	29 264	29 264
Dettes fournisseurs				13 502		13 502	13 502
Autres dettes courantes				14 508		14 508	14 508
Total passifs financiers	27 915	0	0	33 839	212	61 966	61 966

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 2.16 et 2.17 de l'annexe. Nous

avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks dès lors que le prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2015

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2015

Bilan Actif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	
ACTIF	Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	9 887	7 911	1 976	1 981
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	7 716	6 267	1 449	1 225
Concessions, brevets & droits simil.	1 765	1 644	121	201
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	406		406	555
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 730	4 564	166	190
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outil. Industriels	2 809	2 804	6	6
Autres immob. corporelles	1 921	1 760	161	184
Immob. Corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)	5 681	1 707	3 975	2 960
Participations	5 603	1 707	3 896	2 921
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	79		79	39
TOTAL (I)	20 298	14 181	6 117	5 131
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	41 050	11 417	29 633	22 239
Matières premières et autres approvision.	425	328	97	63
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours production de services				
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	40 625	11 090	29 536	22 176
Avances & acomptes versés sur commandes	6 742		6 742	7 954
Créances exploitation (3)	46 636	299	46 337	49 686
Clients et comptes rattachés	39 090	299	38 791	39 163
Autres créances	7 546		7 546	10 523
Capital souscrit -appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	264		264	185
dont actions propres				
Disponibilités	10 536		10 536	7 413
COMPTE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance (3)	435		435	634
TOTAL (II)	105 663	11 717	93 947	88 111
Charges à répartir sur plusieurs ex. (III)	0		0	0
Primes de rembour. Des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	1 460		1 460	1 606
TOTAL GENERAL (I-V)	127 421	25 898	101 523	94 848

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

0 0

2 927 4 484

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2015

Bilan Passif en milliers d'euros

	Au Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
PASSIF		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (Dont versé : 15 359)		15 359	14 152
Primes d'émission, de fusion, d'apport		124 005	121 706
Ecarts de réévaluation			
Réserves		993	993
Réserve légale		137	137
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		856	856
Report à nouveau		-104 819	-92 835
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		343	-11 984
Subventions d'investissement		156	302
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		36 036	32 333
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits émissions titres particip			
Avances conditionnées		600	588
TOTAL (II)		600	588
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		3 444	3 716
Provisions pour charges		446	598
TOTAL (III)		3 889	4 314
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles		1 515	0
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (2)		41	41
Emprunts et dettes financières divers (3)		6 603	5 989
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		531	1 690
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 575	20 722
Dettes fiscales et sociales		3 813	2 943
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		30 531	24 521
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance		0	5
TOTAL (IV)		58 609	55 910
Ecarts de conversion passif		2 389	1 703
TOTAL GENERAL (I-V)		101 523	94 848
(1) dont à plus d'un an		3 859	3 901
(1) dont à moins d'un an		54 218	50 320
(2) dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque		41	41
(3) dont emprunts participatifs			

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2015

Compte de résultat en milliers d'euros

	Au Durée		31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	54 179	91 648	145 827	121 145
Production vendue (biens)	0	0	0	0
Production vendue (services)	129	0	129	4 111
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	54 308	91 648	145 956	125 256
Production stockée			-3	-1
Production immobilisée			922	1 335
Subventions d'exploitation			5	0
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges (9)			11 740	3 209
Autres produits (1) (11)			337	448
TOTAL (2)		(I)	158 956	130 247
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises			119 702	101 103
Variation de stocks (marchandises)			-2 920	-4 802
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 909	52
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			611	-20
Autres achats et charges externes (3) (6bis)			24 046	21 773
Impôts, taxes et versements assimilés			414	551
Salaires et traitements			4 495	4 398
Charges sociales (10)			2 053	2 421
Dotations aux amortissements s/immobilisations			1 010	1 583
Dotations aux provisions s/immobilisations				
Dotations aux provisions s/actif circulant			4 854	3 375
Dotations aux provisions pour risques et charges			967	1 022
Autres charges (12)			929	258
TOTAL (4)		(II)	160 070	131 715
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	-1 114	-1 468
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)		
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (5)			2 211	0
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			0	19
Reprises s/provisions et transferts de charges			663	8 995
Différences positives de change			4 057	2 568
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement				
TOTAL		(V)	6 931	11 583
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions			309	4 265
Intérêts et charges assimilées (6)			1 523	9 526
Différences négatives de change			3 918	2 784
Charges nettes s/cessions valeurs mob.placement				
TOTAL		(VI)	5 750	16 574
2 - RESULTAT FINANCIER		(V-VI)	1 181	-4 992
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I+III-IV+V-VI)	68	-6 460

COMPTES SOCIAUX 31 décembre 2015

Compte de résultat en milliers d'euros (suite)

	Au Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		614	34
Sur opérations de capital		373	133
Reprises s/provisions et transferts de charges		5 169	0
TOTAL (VII)		6 156	167
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion (6bis)		4 825	24
Sur opérations de capital		799	370
Dotations aux amortissements et aux provisions		477	6 127
TOTAL (VIII)		6 101	6 521
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		55	-6 354
Participation des salariés (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		-221	-830

PRODUITS	(I+III+V+VII)	172 044	141 996
CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	171 701	153 980

5 - BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		343	-11 984
---	--	------------	----------------

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
(2) Dont produits de locations immobilières produits afférents à des exercices antérieurs			
(3) Dont crédit-bail mobilier crédit-bail immobilier		0	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes aux exercices antérieurs			
(5) Dont produits concernant des entreprises liées		0	0
(6) Dont intérêts concernant des entreprises liées			
(6bis) Dont dons faits aux O.I.G. (art.238bis du C.G.I.)			
(9) Dont transfert de charges		4 831	162
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
(11) Dont redevances pour concess.brevets, licences (produits)			
(12) Dont redevances pour concess.brevets, licences (charges)		42	39

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société ARCHOS SA est cotée sur l'Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2015, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2016.

Les états financiers deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 10 juin 2016.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Code de commerce – articles 8,9 et 11

Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3

1.1 - Généralités

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indication contraire spécifique, les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction de la société revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié au contexte économique de crise actuel et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les éléments suivants :

Provisions pour garantie

Cette provision couvre les charges futures qui seront potentiellement supportées au titre de la réparation des produits défectueux pendant leur période de garantie. Cette provision est établie sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de la base installée de produits, appliqués aux volumes des ventes des 6 derniers mois. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulation de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période à des clients. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse des taux de retour constatés sur l'année.

Evaluation des titres de participation

Le coût d'acquisition des titres de participation est comparé en fin d'année à la valeur d'utilité, se définissant sur la base d'éléments prévisionnels comme les perspectives de rentabilité, de réalisation et de conjonctures économiques. Une dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. Une provision pour risques peut également être comptabilisée en cas de situation nette négative d'une filiale en complément de la provision pour dépréciation des titres ; dans ce cas, cette provision est comptabilisée au compte de résultat dans les charges financières.

Avantages au personnel

La société se conforme strictement aux législations locales et le coût principal dans ce domaine est composé des indemnités de départ à la retraite, en France.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Ces hypothèses actuarielles mises en œuvre pour l'évaluation des régimes peuvent s'avérer différentes des résultats réels en cas de modification des conditions de marché et de changements significatifs de nature économique et sociale. L'écart en résultant est enregistré en compte de résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation des engagements	1,90%	1,80%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

1.3 - Immobilisations

La société applique les nouvelles règles comptables relatives aux actifs en se conformant aux règlements CRC n°2004-06 et n°2002-10.

La valeur d'entrée des immobilisations est évaluée sur la base des coûts historiques (prix d'acquisition hors frais financiers).

Les frais de développement comptabilisés sont engagés en fonction de clients potentiels, sans contrepartie spécifique. Ils sont déterminés en fonction des temps réels passés par les ingénieurs du bureau d'étude, ainsi que les frais divers s'y rattachant. Ces frais de développement sont déterminés projet par projet.

Ils sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation).

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des actifs sous-jacents.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Frais de recherche et développement	Linéaire	18 à 36 mois
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	1,2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une dépréciation de ces actifs.

1.4 - Stocks

Les matières premières et les composants sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des achats de matières premières et composants comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de livraison.

Le coût des travaux en cours et des produits finis manufacturés comprend les charges de main-d'œuvre directe ainsi que les autres coûts directement liés aux unités produites, les frais généraux de production et les frais de R&D.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée sur les stocks présentant un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Ainsi les stocks à faible rotation ou présentant un risque de non utilisation future, évaluée par revue des articles, sont dépréciés.

1.5 – Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses cédées aux sociétés d'affacturage ne sont pas comptabilisées dans le poste Clients et comptes rattachés mais sont reclassées en Autres Créances.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

1.6 - Créances et dettes libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

La provision pour perte de change latente est constituée à hauteur du risque non couvert, à savoir la différence entre les pertes et les gains de change latents, en US dollars.

1.7 – Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. En cas de cession, le prix de revient est établi selon la méthode premier entré – premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice la valeur historique est comparée avec la valeur de marché. En cas de perte de valeur, une provision pour dépréciation est constatée.

Les montants pris en compte dans le poste Disponibilités correspondent aux positions débitrices des comptes bancaires.

Les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au cours de change du jour. En fin d'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

1.8 - Provision pour risques et charges

Dans le cadre normal de son activité, la société consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Une provision pour risques est constituée pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur une base statistique, notamment en fonction du nombre de pièces retournées sous garantie, et sur la base du coût de réparation d'une pièce. Cette provision garantie couvre l'ensemble des clients de la société, à savoir les clients européens, asiatiques et inclus les filiales américaine et chinoises.

La provision pour indemnités de départ en retraite est déterminée, selon la méthode rétrospective, sur la base d'évaluations tenant compte des prévisions de rotation du personnel, de l'évolution prévisible des rémunérations et font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les provisions pour litiges avec les tiers sont calculées selon la quote-part correspondant au risque de perte estimé.

Le cas échéant, la situation nette négative des filiales est analysée au regard des flux futurs de trésorerie estimés. Dans l'hypothèse où ces flux ne permettent pas d'envisager une reconstitution de la situation nette à un niveau positif dans un délai raisonnable, une provision pour risque et charges est enregistrée pour la différence entre ces flux futurs et la situation nette négative constatée.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 31 décembre 2015

Activité

Le chiffre d'affaires de la société ARCHOS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 145,9 M€ contre 125,3 M€ pour la même période en 2014. Les charges d'exploitation se sont élevées à 160,1 M€ contre 131,7 M€ en 2014, laissant apparaître une perte d'exploitation de -1,1 M€ contre -1,5 M€ en 2014.

En 2015, le résultat financier correspond à un gain de 1,2 M€ contre une perte de -5 M€ en 2014. L'impact du résultat de change est une perte de -0,3 M€ contre un gain global de 0,3 M€ en 2014. Les charges d'intérêts nettes des produits ainsi que les charges d'escompte représentent un montant de -1,5 M€ contre une charge de 0,5M€ l'année dernière. En 2015, la filiale anglaise ARCHOS UK Ltd a été dissoute. ARCHOS SA a donc constaté un profit d'un montant de 2,2 M€ correspondant à sa valeur liquidative. Pour mémoire, en 2014, la société a constaté une perte de -8 M€ relative à la fermeture de sa filiale américaine. Ce montant avait été intégralement provisionné dans les comptes de provisions pour risques et charges lors des exercices précédents. Enfin en 2014, la société avait passé une provision de dépréciation des titres de la filiale Arnova Technology Hong Kong pour 1,7 M€ ainsi qu'une provision couvrant sa situation nette négative pour 2,2 M€. Au 31 décembre 2015, la filiale Honk Kongaise enregistre des profits non encore suffisant pour reprendre de manière significative les provisions passées.

Le résultat exceptionnel à fin 2015 s'établit à 0,1 contre -6,4 M€ en 2014. En 2015, la société a repris la provision exceptionnelle pour dépréciation du stock constatée en 2014 pour 5,7 M€ à hauteur de 4,8 M€. Cette provision couvrait le stock des fournisseurs PCP et EKEN, avec lesquels la société était en litige.

Pour mémoire, ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. ARCHOS SA avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€.

Le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable. A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant la quasi intégralité du stock passée en exceptionnelle pour un montant de 3,8 M€. ARCHOS a aussi repris sa provision pour frais d'avocats, celle-ci étant devenue sans objet pour un montant de 0,2 M€

Concernant EKEN, dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'a plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourra permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,1 M€ a été reprise à hauteur de 0,9 M€

Au 31 décembre 2015, les pièces en stock relatives à ces fournisseurs représentent une valeur de 1 M€ et intégralement provisionnées.

En 2015, la société a enregistré, en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 0,2 M€ ainsi qu'une provision pour risque couvrant un contentieux avec l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Les filiales ARCHOS Inc située aux Etats Unis d'Amérique et ARCHOS UK Ltd située en Grande Bretagne ont été dissoutes en 2015. ARCHOS SA constate la sortie des titres de ces deux entités pour respectivement 240 K€ intégralement provisionnés en financier et 15 K€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel et de l'impôt intégrant le crédit d'impôt recherche, le résultat net s'établit à 0,3 M€ contre -11,9 M€ en 2014.

Autres faits marquants de la période

Augmentations de capital d'ARCHOS

Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Sur le second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.

Changement de périmètre

Le 16 février 2015 ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) LOGIC INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

ARCHOS détient ainsi 47,2% du capital de la société, après avoir tenu compte de l'effet dilutif des autres augmentations de capital liées aux OCABSA, expliquées dans le paragraphe ci-dessous.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé.

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€. A la clôture, ARCHOS constate un emprunt obligataire d'une valeur de 1,5 M€ restant à rembourser dans ses comptes.

LOGIC INSTRUMENT a émis 50 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. Au 31 décembre 2015, l'emprunt obligataire restant à rembourser par émission d'actions est de 0.4M€.

Contrôle fiscal sur ARCHOS SA

Le contrôle a concerné la période du 01/01/2012 au 31/12/2013 ainsi que les déclarations de CIR au titre des exercices 2011, 2012 et 2013. Les principales rectifications concernent les CIR et représentent 263 K€ d'ajustements sur 5,2 M€ de CIR contrôlés.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31/12/2015, l'action s'est éteinte, sans conséquences pour le Groupe.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société a procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014 ni en 2015.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » induites émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Sur 2015, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

2.2 – Evénements postérieurs à la clôture

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis 500 nouvelles obligations convertibles en actions lui permettant d'obtenir un financement de 5 M€ sur le début d'année 2016.

Contentieux avec l'ex PDG de LOGIC INSTRUMENT

Le Tribunal de Commerce de Pontoise a condamné ARCHOS le 2 mars 2016 à verser une indemnité à l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT suite à une procédure intentée par ce dernier. ARCHOS a provisionné le montant de la condamnation rendue en première instance pour un montant de 477 K€ mais a fait appel de cette décision dont elle conteste le fondement. En parallèle de cette procédure, une action a été également engagée par l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT devant le Conseil des Prud'hommes.

NOTE 3 : NOTES SUR LES ELEMENTS FINANCIERS

3.1 – Immobilisations

Au 31/12/2015

CADRE A		Val.brute des immo.au début	Augmentations Réévaluation	Acquis.créat.
<i>Frais d'établissement, rech. et dévelop.</i>	TOTAL I	6 644	0	1 071
<i>Autres postes immob. Incorporelles</i>	TOTAL II	2 312	0	414
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 787		23
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		1 003		10
Matériel de transport		59		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		830		17
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		0		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	4 679	0	50
Participations évalués par mise en équivalence				
Autres participations		4 868		990
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		39		51
Immobilisations financières	TOTAL IV	4 908	0	1 041
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	18 543	0	2 577

CADRE B		Diminutions Par virements poste à poste	Par cessions, mis.hors serv.	Valeur brute immobilis.à fin exercice	Rééval.lég. V.O.Immo. en fin d'exer.
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	TOTAL I	0	0	7 716	
<i>Aut.postes immo. Incorpor.</i>	TOTAL II	555	0	2 171	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations tech.matér.et outil.indus.				2 809	
Instal.gén.agenc.et aménag. divers				1 014	
Matériel de transport				59	
Matériel de bureau et informat.mobilier				848	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				0	
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	0	0	4 730	
Participations éval.par mise en équiv.					
Autres participations			256	5 603	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			12	79	
Immobilisations financières	TOTAL IV	0	267	5 681	
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	555	267	20 298	

Le poste « Frais d'établissement, Recherche et Développement » regroupe les frais de Recherche et développement activés. Les Frais de recherche en cours d'activation sont comptabilisés en « Immobilisations incorporelles en cours ». Ils représentent un montant de 406 milliers d'euros.

Les frais de recherche et développement, activés ou en cours d'activation s'analysent comme suit :

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2011	493	425	13	26	957	- 957	-
Frais capitalisés en 2012	1 440	1 718	136	141	3 435	- 3 435	0
Frais capitalisés en 2013	613	731	58	60	1 462	- 1 401	61
Frais capitalisés en 2014	829	420	35	60	1 344	- 301	1 043
Frais capitalisés en 2015	639	168	24	93	924	- 173	751
Total	4 013	3 462	268	379	8 122	- 6 267	1 855

Concernant les titres de participations, voir note infra.

Les Autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements.

Amortissements

Au 31/12/2015

CADRE A : Situations et mouvements de l'exercice IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dotat.exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
<i>Frais d'établissement, rech. et développ.</i>	TOTAL I	5 420	847		6 267
<i>Autres postes immob. Incorporables</i>	TOTAL II	1 556	88		1 644
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales, agenc.et aménag.des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 780	23		2 804
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.générales, agenc.et aménag. divers		857	22		879
Matériel de transport		59			59
Matériel de bureau et informatique, mobilier		793	29		822
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	4 489	74	0	4 564
TOTAL GENERAL (I+II+III)		11 465	1 010	0	12 474

CADRE B : Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice	CADRE C : Prov. Pour Amt.Derog.
--	------------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Linéaires	Dégressifs	Except.	Dotations	Reprises
<i>Frais d'établ.rech. et dév.</i>	847				
<i>Aut.postes immo. Incorp.</i>	88				
Terrains					
Constructions :					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.gén.agenc.et aménag.des const.					
Installations techniques, mat. et outillage indus.	23				
Autres immobilisations corporelles :					
Instal.gén.agenc.et aménag. divers	22				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et informat.mobilier	29				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles	74				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 010				

3.2 - Stocks

Variation détaillée des stocks et des en-cours

		Au 31/12/2015		
Description	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	VARIATIONS DES STOCKS	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état Marchandises	40 625	37 705	2 920	
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières	425	1 035	0	611
Autres approvisionnements				
SOUS-TOTAL I	41 050	38 740	2 920	611
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	0	0		
Produits résiduels				
SOUS-TOTAL II	0	0	0	0
Production en cours				
Produits	0	4		3
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
SOUS-TOTAL III	0	4	0	3
TOTAL I+II+III	41 050	38 744	2 920	614
Production stockée (ou déstockage de production) II + III				3

Les « Matières premières » correspondent à des composants ou à des sous-ensembles de produits finis utilisés pour la réparation. Ils sont provisionnés pour un montant de 328 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés afin de ramener le prix de revient comptabilisé à la valeur marchande à la date de clôture.

Les provisions pour dépréciation de stock au 31/12/2015 s'élèvent à 11 417 milliers d'euros.

3.3 – Clients et comptes rattachés

La société gère 2 contrats d'affacturage. Les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont comptabilisées en Clients et comptes rattachés. Les créances cédées aux factors au 31 décembre 2015 représentent un montant de 24,1 M€.

Les créances clients présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 299 milliers d'euros (pour la partie non assurée).

3.4 - Autres créances

Le montant des autres créances s'élève au 31 décembre 2015 à 7 546 milliers d'euros et se compose principalement des éléments suivants :

- Les créances d'impôts pour 6129 milliers d'euros (correspondant principalement aux créances de CIR de 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et aux créances de CICE 2015, 2014 et 2013),
- Les subventions à recevoir pour 282 milliers d'euros.
- Des crédits de TVA pour 592 milliers d'euros.
- Des avoirs à recevoir d'une valeur de 858 K€.

3.5 - Capitaux propres

Composition du capital social au 31/12/2015

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Crés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	28 303 174	2 414 749		30 717 923
Action de préférence	0,50 €	0			0
Total		28 303 174	2 414 749	0	30 717 923

Capital social au 31/12/2015	15 358 961,50 euros
------------------------------	---------------------

Variation des capitaux propres sur l'exercice

En milliers d'euros

	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et résultats	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	12 902	113 610	-91 363	0	1 600	36 749
Opérations sur capital	1 250	8 096		0	0	9 346
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-480			-480
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					-1 316	-1 316
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	14 152	121 706	-91 842	0	284	44 299
Opérations sur capital	0	0				0
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-11 984			-11 984
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat						0
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat						0
Subventions d'investissement					18	18
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	14 152	121 706	-103 826	0	302	32 333
Opérations sur capital	1 207	2 299				3 506
Opérations sur titres auto-détenus						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			343			343
Subventions d'investissement					-146	-146
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 005	-103 483	0	156	36 036

3.6 Capital potentiel

Le tableau ci-après expose les plans de stock-options en cours et leur impact potentiel sur le nombre de titres composant le capital de la société :

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
9	192 500	12,17	2 342 725	71 250
10	136 304	2,23	303 958	124 304
12	1 120 000	0,87	977 760	1 120 000
13	36 000	0,80	28 140	33 000
Total	1 484 804		3 652 583	1 348 554

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'actions potentielles résultant :

- des plans de stock-options en cours s'élève à 1 348 554 actions,
- d'un plan d'attribution d'actions gratuites, approuvé en 2014, s'élève à 218 000 actions.

Au cours de l'année 2015, ARCHOS a émis un emprunt obligataire convertible en actions pour le principal et les intérêts. Sur 2015 la société a créé 1 214 749 actions.

3.7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges de 3 889 milliers d'euros correspondent principalement à :

- la provision pour garantie pour 521 milliers d'euros
- la provision pour pertes de change pour 309 milliers d'euros
- la provision pour indemnités départ à la retraite pour 446 milliers d'euros
- la provision pour situation nette négative sur titres de participation pour 2.135 milliers d'euros
- la provision pour risques de 477 milliers d'euros couvrant un contentieux avec l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT (Cf Faits marquants postérieurs à la clôture en note 2.2 des comptes sociaux).

3.8 – Litiges

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En Janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire et ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à Copie Privée est prélevée sur la vente de produit intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société a procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014 ni en 2015.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Sur 2015, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

3.9 - Autres dettes

Le montant des Autres dettes s'élève au 31 décembre 2015 à 30.531 milliers d'euros et se compose essentiellement :

- des avoirs à établir sur ventes pour 6.564 milliers d'euros,
- de la dette constatée vis-à-vis des sociétés d'affacturage GE FACTOFRANCE pour 17.936 milliers d'euros. La société conserve les créances cédées dans le poste client et constate une dette envers les factors pour le montant des financements reçus.
- d'une dette financière d'un montant de 6 011 milliers d'euros vis-à-vis d'industriels chinois.

3.10 – Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros) :

Au 31 décembre 2015

Description	31-déc-15	31-déc-14
Europe et Autres	114 615	103 529
Asie	31 341	21 727
Etats-Unis		-
Total	145 956	125 256

3.11 – Charges et produits exceptionnels

	Au Durée	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		614	34
Sur opérations de capital		373	133
Reprises s/provisions et transferts de charges		5 169	0
TOTAL	(VII)	6 156	167
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion (6bis)		4 825	24
Sur opérations de capital		799	370
Dotations aux amortissements et aux provisions		477	6 127
TOTAL	(VIII)	6 101	6 521
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		55	-6 354

Le résultat exceptionnel à fin 2015 s'établit à 55 milliers d'euros contre -6.354 milliers d'euros en 2014. En 2015, la société a repris la provision exceptionnelle pour dépréciation du stock constatée en 2014 pour 5,7 M€ à hauteur de 4,8 M€. Cette provision couvrait le stock des fournisseurs PCP et EKEN, avec lesquels la société était en litige.

Pour mémoire, ARCHOS a assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. ARCHOS SA avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 4,6 M€ ainsi que les frais d'avocats afférant pour 0,4 M€.

Le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable. A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant la quasi intégralité du stock passée en exceptionnel pour un montant de 3,9 M€. ARCHOS a aussi repris sa provision pour frais d'avocats, celle-ci étant devenue sans objet pour un montant de 0,2 M€

Concernant EKEN, dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'a plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourra permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,1 M€ a été reprise à hauteur de 0,9 M€

Au 31 décembre 2015, les pièces en stock relatives à ces fournisseurs représentent une valeur de 1 M€ et intégralement provisionnées.

En 2015, la société a enregistré, en résultat exceptionnel, des subventions d'investissements et des produits d'avances remboursables pour un montant de 0,2 M€ ainsi qu'une dotation pour provision pour risque couvrant un contentieux avec l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Les filiales ARCHOS Inc située aux Etats Unis d'Amérique et ARCHOS UK Ltd située en Grande Bretagne ont été dissoutes en 2015. ARCHOS SA constate la sortie des titres de ces deux entités pour respectivement 240 K€ intégralement provisionnés en financier et 15 K€.

3.12 – Autres informations annexes

Provisions inscrites au bilan

					Au	31/12/2015
NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota.exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice		
Provisions réglementées :						
Prov.reconst.gisem.miniers, pétrol.						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Provisions pour fluctuation des cours						
Amortissements dérogatoires						
Prov.fisc.impl.étranger av 1-1-1992						
Prov.fisc.impl.étranger ap 1-1-1992						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour litiges	412	477	412	477		
Prov.pour garanties données aux clients	746	522	746	522		
Prov.pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	384	309	384	309		
Prov.pour pensions et obligations simil.	598	446	598	446		
Provisions pour impôts						
Prov.pour renouvellement des immob.						
Provisions pour grosses réparations						
Prov.pour charges soc. et fisc.sur congés						
Autres provisions pour risques et charges	2 174	0	38	2 136		
TOTAL II	4 314	1 753	2 178	3 889		
Provisions pour dépréciation :						
Immobilisations incorporelles	0			0		
Immobilisations corporelles	0			0		
Titres mis en équivalence						
Titres de participation	1 947		241	1 707		
Autres immobilisations financières						
Stocks et en-cours	16 504	4 831	9 918	11 417		
Comptes clients	680	23	404	299		
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL III	19 132	4 854	10 563	13 423		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	23 446	6 608	12 741	17 313		
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 822	6 909			
Dont dotations et reprises financières		309	663			
Dont dotations et reprises exceptionnelles		477	5 169			

Etat des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2015

CADRE A : ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'actif financier :			
Créances rattachés à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	79		79
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	859	859	
Autres créances clients	38 230	38 230	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Impôts sur les bénéfices	6 129	3 202	2 927
Taxe sur la valeur ajoutée	221	221	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	72	72	
Divers	282	282	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	841	841	
Charges constatées d'avances	435	435	
TOTAUX	47 150	44 144	3 006

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Montant des prêts et avances consentis aux associés

CADRE B : ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	1 515	1 515		
Emprunts aup.établ.crédit à 1 an maxi. (1)	41	41		
Emprunts aup.établ.crédit à plus 1 an (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	6 603	2 744	3 289	570
Fournisseurs et comptes rattachés	15 575	15 575		
Personnel et comptes rattachés	667	667		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 093	1 093		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 759	1 759		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	294	294		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	30 531	30 531		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avances	0	0		
TOTAUX	58 078	54 218	3 289	570

(1) Empr.souscrits en cours d'exercice 5 424 128
 (1) Empr.remb.ou converti en actions en cours d'exercice 2 810
 (2) Montant des div.empr.et dettes contractés auprès des associés pers.phys.

Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-5]

NATURE DES ECARTS	ACTIF Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	PASSIF Montant
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières				
Sur créances	385		303	2 074
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	1 074		6	314
Sur dettes sur immobilisations				
Instruments dérivés				
TOTAL	1 460	0	309	2 389

Produits à recevoir

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	429
Autres créances :	
- Fournisseurs avoir à obtenir	858
- Banque intérêts courus à recevoir	
- Créances fiscales	70
TOTAL	1 357

Charges à payer

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	15
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 406
Dettes sociales et fiscales	1 282
Autres dettes :	
- Clients avoirs à établir	6 564
- Divers - Charges à payer	20
TOTAL	16 288

Produits constatés d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	0
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	0

Charges constatées d'avance

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	435
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	435

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-20]

	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant (1)	68	
Résultat exceptionnel	55	
Résultat comptable	122	-221

(1) Dont un crédit d'impôt recherche de 484 milliers d'euros.

Accroissements et allégements dette future d'impôts

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-24]

Nature des différences temporaires	Montant
<p>ACCROISSEMENTS</p> <p>Provisions réglementées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différences de conversion Actif - Reprise sur provision pour garantie donnée - Créances 	<p style="text-align: right;">1 460</p> <p style="text-align: right;">0</p>
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	1 460
<p>ALLEGEMENTS</p> <p>Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour congés payés - participation des salariés <li style="padding-left: 20px;">ORGANIC <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différences de conversion Passif - Indemnités départ retraite - Provision IFA - Créances - Perte de change 	<p style="text-align: right;">195</p> <p style="text-align: right;">2 389</p> <p style="text-align: right;">446</p> <p style="text-align: right;">0</p> <p style="text-align: right;">309</p>
TOTAL DES ALLEGEMENTS	3 338
<p>Déficits reportables</p> <p>Moins-values à long terme</p>	122 070

Engagements financiers

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Cautions de contre-garantie sur marchés	0			
Créances cédées non échues				
Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Nantissement sur fonds de commerce de 1er rang au profit de l'URSSAF	0			
Avals, cautions et garanties donnés				
Garantie sur financement stocks (1)	0			
Crédits documentaires	0			
Instruments financiers de change	0			
Gage d'instruments financiers	0			
Autres engagements donnés				
Crédit-bail	0			

TOTAL	0	0	0	0
--------------	----------	----------	----------	----------

Engagements reçus	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Créances cédées non échues	0			
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0			
Avals, cautions et garanties reçus	0			
Autres engagements reçus				
Convention de crédit	0			

TOTAL	0	0	0	0
--------------	----------	----------	----------	----------

Dettes garanties par des sûretés réelles

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-8]

Engagements donnés	Valeur bilantielle	Dettes garanties	Montant sûretés
Emprunts obligataires convertibles	1 515	0	0
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	0	0
Emprunts et dettes financières divers	6 603	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 813	0	0
TOTAL	11 972	0	0

ARCHOS SA est la société mère consolidante du Groupe ARCHOS.

Liste des filiales et participations

En milliers d'euros

Description	Capital Social	Autres capitaux propres	Pourcentage de Participation	Dividendes	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts Avances	Chiffre d'affaires Social	Résultat Social
Filiales (plus de 50%)									
Archos Deutschland GmbH	25	-251	100%	0	25	25	0	2 541	439
Archos Italie	10	12	100%	0	10	10	0	0	1
Archos AG	64	56	100%	0	64	64	0	0	-15
Archos Technology Schenzen	493	405	100%	0	493	493	0	41	-299
AppsLib	1	150	100%	0	1	1	0	2	-49
Archos Espagne	3	29	100%	0	3	3	0	194	22
Arnova Technology Hong Kong	10	-2 418	100%	0	1 707	0		25 276	261
Participations (10 à 50%)									
Logic Instrument SA	2 357	3 090	47%	0	3 300	3 300	0	7 724	-970
Autres titres									
Néant									
Total	2 963	1 073		0	5 603	3 896		35 778	-611
Autres valeurs mobilières									
Titres auto-détenues									
SICAV					0	0			
Total					0	0			

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 10 et 24-15]

Postes	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	5 603		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	8 956		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Ventilation de l'effectif moyen

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-22]

	Personnel salarie
Ingénieurs et cadres	44
Employés	30
Total	74

L'effectif au 31 décembre 2015 est de 77 personnes.

Compte personnel de formation

Au 31 décembre 2015, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) s'élève à 7 951 heures.

Pour mémoire, le CPF remplace désormais le droit individuel à formation (« DIF »). Il a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer – sans conditions d'ancienneté - un crédit d'heures de formation de 24 heures par an, dans la limite de 150 heures.

D'un point de vue comptable, aucune provision n'est constituée, la société estimant qu'il existe une contrepartie au moins équivalente liée à ces formations futures.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (« CICE »)

Au 31 décembre 2015, la société a constaté un produit de 66,8 K€ contre 74 K€ au titre du CICE l'an passé. Ce montant a été comptabilisé en déduction des charges sociales au compte de résultat.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015 versé par ARCHOS SA s'élève à 385 milliers d'euros incluant 50 milliers d'euros de jetons de présence.

Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes de la société sont présentés ci-après :

En milliers	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen								
- Emetteur	175	179	91%	96%	69	61	92%	97%
- Filiales intégrées globalement								
* Autres diligences et prestations directement liées								
- Emetteur	16	7	9%	4%	6	2	8%	3%
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>191</i>	<i>186</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>75</i>	<i>63</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux								
- Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)			0%	0%			0%	0%
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Total	191	186	100%	100%	75	63	100%	100%

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 1.2 et 1.8 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks qui présentent un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour évaluer ces risques et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Evaluation des titres de participation

Comme indiqué dans les notes 1.2 et 1.7 de l'annexe, la société comptabilise une dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition de ces titres. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments prévisionnels utilisés par la direction pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 mars 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FB AUDIT ET ASSOCIES

Thierry Charron

Jean-Luc Guedj